

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 22 décembre 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK.

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15h25.

Il est constaté par la liste des présences que 75 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M. Yoann FREDERIC (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc GOESSENS (CDH), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Pierre MOSON (MR), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH), M. Marc YERNA (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, et M. Michel FORET, Gouverneur, assistent à la séance.

Excusés :

Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO).

I ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011.

2. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « RADIO TELEVISION CULTURE », en abrégé « R.T.C. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/080) – Bureau du Conseil
3. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « TELEVESDRE » - Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/081) – Bureau du Conseil
4. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « A.P.W. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/082) – Bureau du Conseil
5. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères de Liège », en abrégé « C.R.I.P.E.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/083) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)
6. Modifications à apporter à l'annexe 2 (Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif du personnel provincial non enseignant, concernant le grade de Directeur coordinateur de la Maison des Langues.
(document 11-12/084) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
7. Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus adapté pour les besoins de l'IPES Spécialisé de Micheroux.
(document 11-12/085) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
8. Désignation d'un receveur spécial des recettes pour les prêts à la construction et sociaux au logement.
(document 11-12/086) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
9. Désignation d'un receveur spécial à l'Ecole provinciale d'Administration.
(document 11-12/087) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
10. Désignation d'un receveur spécial au service « patrimoine et assurances ».
(document 11-12/088) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
11. Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'isolation et bardage des façades EST aile droite et aile gauche et peinture des murs pignons à l'IPES Spécial de Micheroux.
(document 11-12/089) – 8^{ème} Commission (Travaux)
12. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Blegny-Mine » - Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/090) – 10^{ème} Commission (Tourisme)
13. Amendement budgétaire 2012/008 : Création d'un article 763/6405XX intitulé « Les fêtes forestières de Francorchamps ».
(document AB 11-12/2012/008) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
14. Amendement budgétaire 2012/005 : Création d'un poste budgétaire intitulé : « Participation aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition par des

collectivités locales et associations pour des répétitions et/ou pour des formations dans le cadre d'opérations menées par la Province ».

(document AB 11-12/2012/005) – 3^{ème} Commission (Culture)

15. Amendement budgétaire 2012/001 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction jeunesse – dépenses de transferts – d'un article 761/646465 de 25.000 € intitulé « Prévention alcool chez les jeunes ».

(document AB 11-12/2012/001) – 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

16. Amendement budgétaire 2012/002 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction jeunesse – dépenses de transferts – d'un article 761/646466 de 25.000 € intitulé « Prime « jeunes » pour l'accès à la propriété ».

(document AB 11-12/2012/002) - 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

17. Amendement budgétaire 2012/007 : Création d'un article budgétaire 872/613100 intitulé « Projet dit « Psy 107 » ».

(document AB 11-12/2012/007) - 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

18. Amendement budgétaire 2012/010 : Proposition d'augmentation du poste budgétaire repris à l'article 161/640151 intitulé « Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations ».

(document AB 11-12/2012/010) - 5^{ème} Commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales)

19. Amendement budgétaire 2012/006 : Création d'un article budgétaire 106/613200 intitulé « Etude sur les besoins en formation du secteur du feu ».

(document AB 11-12/2012/006) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)

20. Amendement budgétaire 2012/003 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction aménagement du territoire mobilité – dépenses de transferts – d'un article 922/640804 de 25.000 € intitulé « Prime mobilité-énergie ».

(document AB 11-12/2012/003) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)

21. Amendement budgétaire 2012/004 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire fonction aménagement du territoire mobilité – dépenses de transferts – d'un article 922/640805 de 25.000 € intitulé « Subsidés aux communes mobilité douce ».

(document AB 11-12/2012/004) - 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)

22. Amendement budgétaire 2012/009 : Proposition de l'inscription au budget ordinaire d'un article budgétaire sous le n° 871/613650 libellé comme suit : « Audit externe de dépistage organisé par la Province de Liège » - Montant : 1 €.

(document AB 11-12/2012/009) – 9^{ème} Commission (Santé publique et Environnement et Qualité de la Vie)

23. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011.

Séance à huis clos

24. Election d'un(e) directeur(trice) de la catégorie paramédicale et d'un(e) directeur(trice) de la catégorie sociale à la Haute Ecole de la Province de Liège.

(document 11-12/091) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)

25. Titularisation d'un emploi de Directeur technique vacant au cadre du Service provincial des Bâtiments.
(document 11-12/092) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Séance publique

1. SOCIETE DE GESTION DU BOIS SAINT-JEAN SA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 23 décembre 2011.
(document 11-12/093) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales)
2. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège », en abrégé « G.R.E. Liège » asbl – Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/094) – 1^{ère} Commission (Affaires économiques et Intercommunales)
3. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-ANIMALES » asbl – Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/095) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
4. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères », en abrégé « CPL-VEGEMAR » asbl – Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/096) – 2^{ème} Commission (Agriculture)
5. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2010/Prévisions 2011.
(document 11-12/097) – 3^{ème} Commission (Culture)
6. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Société Royale à l'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2011.
(document 11-12/098) – 3^{ème} Commission (Culture)
7. Modification des redevances d'analyses réalisées par la station provinciale d'Analyses agricoles.
(document 11-12/099) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

Séance à huis clos

8. Désignation d'un(e) Directeur(trice)-stagiaire dans un emploi définitivement vacant à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy.
(document 11-12/100) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)
9. Nomination à titre définitif d'un directeur dans l'emploi définitivement vacant à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Seraing – Orientations techniques.
(document 11-12/101) – 6^{ème} Commission (Enseignement et Formation)

III LECTURE DU RESUME DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2011

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011.

IV URGENCE

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'elle a été saisie d'une demande d'inscription de deux points en urgence, à savoir :

- une motion en faveur d'une mobilité des personnes et des biens en Province de Liège s'inscrivant dans une réflexion globalisante en ce compris ses implications économiques et environnementales (projet tram – projet carex).
- une motion en faveur de l'implantation à Liège du Centre sportif de haut niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle signale que, conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, elle a consulté les chefs de groupe qui ont reconnu l'urgence.

Les deux motions, reprises respectivement sous les documents 11-12/102 et 11-12/103, ont été déposées sur les bancs de chaque membre de l'Assemblée.

La Présidente invite les quatre chefs de groupe à la rejoindre à la tribune pour la lecture des deux propositions de motion.

La Présidente invite l'Assemblée à voter sur ces deux propositions de motion.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les deux motions suivantes :

Document 11-12/102

Motion du Conseil provincial de Liège en faveur d'une mobilité des personnes et des biens en Province de Liège s'inscrivant dans une réflexion globalisante en ce compris ses implications économiques et environnementales (projet tram – projet Carex)

Considérant que le projet de tram est un enjeu majeur pour la Wallonie et pour la Province de Liège ;

Considérant qu'une mobilité bien gérée à l'échelle d'un bassin de vie facilite les échanges, développe une image positive, réduit l'impact environnemental et le temps gaspillé par les usagers ;

Qu'en outre, elle constitue un facteur de bien-être pour les citoyens, d'attractivité pour les investisseurs et de développement pour le territoire concerné ;

Considérant que le retour du tram en région liégeoise est issu de la volonté unanime des élus locaux de la Province de Liège qui souhaitent envisager la mobilité à l'échelle supra-communale ;

Considérant que ce retour a été décidé par le Gouvernement wallon en fin de législature passée puis confirmé et précisé par l'actuel Gouvernement ;

Par ailleurs, mais toujours dans la même philosophie de mettre tout en œuvre pour le développement économique de la Province de Liège, considérant que le Gouvernement wallon doit donner une place essentielle au projet Carex dans son projet de plan rail wallon qui rassemble les priorités du Gouvernement wallon pour le plan pluriannuel d'investissement du groupe SNCB pour la période 2013-2025 ;

Considérant que la région liégeoise est candidate pour des subsides européens dans le cadre du développement économique pour les liaisons TGV fret diminuant les nuisances autoroutières et limitant la consommation de carburant ;

Considérant que la Déclaration de politique générale du Gouvernement wallon indique que « par ailleurs, le Gouvernement s'engage à : (...) améliorer l'accès aux deux aéroports régionaux en réalisant : (...) le raccordement de Bierset à la ligne TGV fret (projet Euro Carex) et le maintien d'une offre de transports en commun suffisante de et vers Liège » ;

Considérant que Liège Airport est le 7^{ème} aéroport de fret en Europe et qu'il représente 4 à 5% du tonnage de fret européen ;

Considérant que le projet Liège Carex et le Triligiport représentent l'avenir et sont d'une importance capitale dans le cadre du redéploiement économique du bassin liégeois et ce, d'autant plus après l'annonce de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie par Arcelor-Mittal ;

Le Conseil provincial de Liège :

- En appelle à la mobilisation de l'ensemble des forces vives politiques et économiques pour défendre ces deux projets porteurs d'avenir ;
- Demande au Gouvernement wallon d'approuver le plan urbain de mobilité dont les conclusions sont connues depuis plusieurs mois ;
- Réitère son soutien unanime à la réalisation du tracé complet de la ligne 1 du tram c'est-à-dire de Jemeppe à Herstal (Basse campagne) en passant par Liège, épine dorsale d'un plan global de mobilité de l'arrondissement qui doit concerner tous les modes de transport ;
- Demande que les décisions soient prises rapidement afin de permettre la réalisation du tram dans la perspective de l'organisation de l'Exposition internationale à Liège en 2017 ;
- Encourage le Gouvernement wallon à rendre le projet Carex prioritaire dans son plan rail et donc à défendre ce projet dans le cadre du prochain plan pluriannuel d'investissement de la SNCB ;
- Rappelle au Gouvernement wallon l'engagement qu'il avait pris envers Liège Carex dans sa Déclaration de politique régionale ;
- Demande que la métropole liégeoise soit reconnue comme nœud intermodal européen dans la liste dressée par la Commission européenne dans le cadre du programme de réseau transeuropéen de transport (RTE-T), liste dans laquelle la métropole liégeoise ne figure pas encore.

Gérard GEORGES
Chef de groupe PS

André DENIS
Chef de groupe MR

Dominique DRION
Chef de groupe CDH-CSP

Lydia BLAISE
Chef de groupe ECOLO

Motion du Conseil provincial de Liège en faveur de l'implantation à Liège du Centre Sportif de haut niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Considérant la volonté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de créer un centre de formation pour les sportifs de haut niveau sur le territoire de la Fédération ;

Vu la motion déjà adoptée à l'unanimité par le Conseil communal de Liège et par le Conseil provincial de Liège en faveur de la création d'un Centre de formation pour sportifs de haut niveau à Liège ;

Vu la constitution d'un consortium dénommé « Speed » composé de la Ville de Liège, la Ville de Seraing, la Province de Liège et l'Université de Liège ;

Vu le dossier rentré par le consortium auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu que seuls deux candidats sont encore en lice à l'heure actuelle ;

Considérant les atouts du dossier d'une qualité incontestable rentré par le consortium « Speed » ;

Le Conseil décide :

- De réaffirmer son soutien au dossier déposé par le Consortium « Speed » ;
- De communiquer immédiatement cette décision au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus spécialement à ses Ministres liégeois.

Gérard GEORGES
Chef de groupe PS

André DENIS
Chef de groupe MR

Dominique DRION
Chef de groupe CDH-CSP

Lydia BLAISE
Chef de groupe ECOLO

V COMMUNICATION DE MADAME LA PRESIDENTE

La Présidente rappelle aux membres de l'Assemblée, qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance à huis clos portant sur quatre dossiers.

Elle informe les Conseillers qu'ont été déposés sur les bancs :

- un ordre du jour actualisé ;
- le planning des séances du Conseil provincial, du Bureau du Conseil et des commissions pour le 1^{er} semestre 2012 ;
- une brochure relative aux formations continues de 2012 de l'Ecole Provinciale d'Administration.

Enfin, elle signale qu'un ballotin de pralines, confectionné par les élèves de l'IPES de Waremme, sera distribué à chaque Conseiller en fin de séance.

VI QUESTIONS D'ACTUALITE

La Présidente informe l'Assemblée que l'ordre du jour des questions d'actualité a été déposé sur les bancs et lui propose de regrouper les deux questions puisqu'elles sont du ressort de Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET.

QUESTION D'ACTUALITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL SUR LE BILAN PROVINCIAL DE L'ANNÉE 2011 DU VOLONTARIAT (DOCUMENT 11-12/A04)

QUESTION D'ACTUALITE D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL SUR LA POSSIBILITÉ DE REPRISE DU CHS « L'ACCUEIL » DE LIERNEUX PAR L'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPÉCIALISÉS DE LIÈGE (ISOSL) (DOCUMENT 11-12/A05)

M. Jean STREEL et Mme Janine WATHELET-FLAMAND, Conseillers provinciaux, ne souhaitant pas développer leur question respective, la Présidente invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale, à la tribune, pour la réponse du Collège provincial.

VII DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « RADIO TELEVISION CULTURE », EN ABRÉGÉ « RTC » ASBL – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/080)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « TELEVESDRE » – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/081)

La Présidente informe l'Assemblée que ces deux documents ont été regroupés à la demande des membres du Bureau du Conseil.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, fait rapport sur ces deux points au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 11-12/080

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 11 janvier 2007 à l'asbl « Radio Télévision Culture » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Radio Télévision Culture », en abrégé, « R.T.C. » asbl, ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « R.T.C. » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 11 janvier 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
..... *R.T.E. Télé Liège ASBL*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	<i>RADIO TELEVISION CULTURE ASBL</i>	
Numéro d'entreprise	<i>BE 405 831 241</i>	
Siège social	<i>Rue du LAVEU, 58 4000 LIEGE</i>	
Adresse(s) d'activité(s)	<i>IDEM</i>	
Date de la création	<i>03.06.1969</i>	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	<i>OUI</i>	
Téléphone <i>04.254.99.99</i>	Fax	<i>04.254.99.87</i>
Adresse e-mail <i>jrte@rte.be</i>	Site internet	<i>www.rte.be</i>
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Jean-Louis RADOUX** Fonction dans l'association :
 Directeur général **Jean-Louis RADOUX**
 RTC Télé-Liège a.s.b.l. Directeur général
 Rue du Laveu, 58 - 4000 LIEGE RTC Télé-Liège a.s.b.l.
 Rue du Laveu, 58 - 4000 LIEGE
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
 (Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : *CHARLES JANSSENS*
 Adresse : *Avenue du CENTENAIRE CEREXHE HEUSEUX*
 Téléphone :
- ~~Secrétaire, Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires, autres (à préciser) (*)~~
- Adresse :
- Téléphone : **Jean-Louis RADOUX** *04.254.99.99*
 Directeur général
 RTC Télé-Liège a.s.b.l.
 Rue du Laveu, 58 - 4000 LIEGE

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	29,5
ACS	-
Contrat de remplacement	-
Chômeur mis au travail	-
Mis a disposition	-
Autres	-
Bénévoles non payés	-
Mandataire syndical	-
Mandataire provincial	-

2) Cotisations

Existence ou non	OUI
Montant annuel	5€
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	18
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	1
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	0
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	ASSURANCE : 2.779,93€ PREC. IMMOB. : 12.634,46€
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
ATC TELE LIEGE		120.000/1002	TELE LOCALE	3.654.768,50€

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

A

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	108.420 €	{ Sport Subside général
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	1. Réalisation de Placard de télévision locale 2. Réalisation d'un magazine sportif hebdomadaire	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	1. Rapport du CSA attestant de l'exécution des missions des TVL 2. Rapport annexe + site RTE: - site www.rte.be - archives émissions	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	1. copie rapport CSA 2. copie factures pigistes RTE sports	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative	cfr Rapport d'activités	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-1048440-91	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	467.894,75 EUR
	Région (APE)	308.328,79 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres (= MARIBEL)	68.816 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULÉ REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

PRODUITS : 3.233.962,50 €

CHARGES : 3.524.366,12 €

PERTE BUDGETEE : 290.403,62 €

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

- *Poursuite des missions déléguées de la TVL*
- *Développement de rôle de dernier média pépés en termes de centre de décision*
- *Poursuite de l'émission sportive*

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

Reconduction et si possible développement des subventions antérieures

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

cf. rapport d'activités

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

cf. rapport d'activités

Production de 621 heures (+ 11%)

Production de 38 émissions "RTC sports" pour une durée de 16h28

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

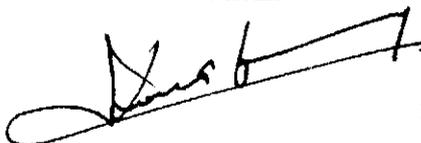
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

- Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration).
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

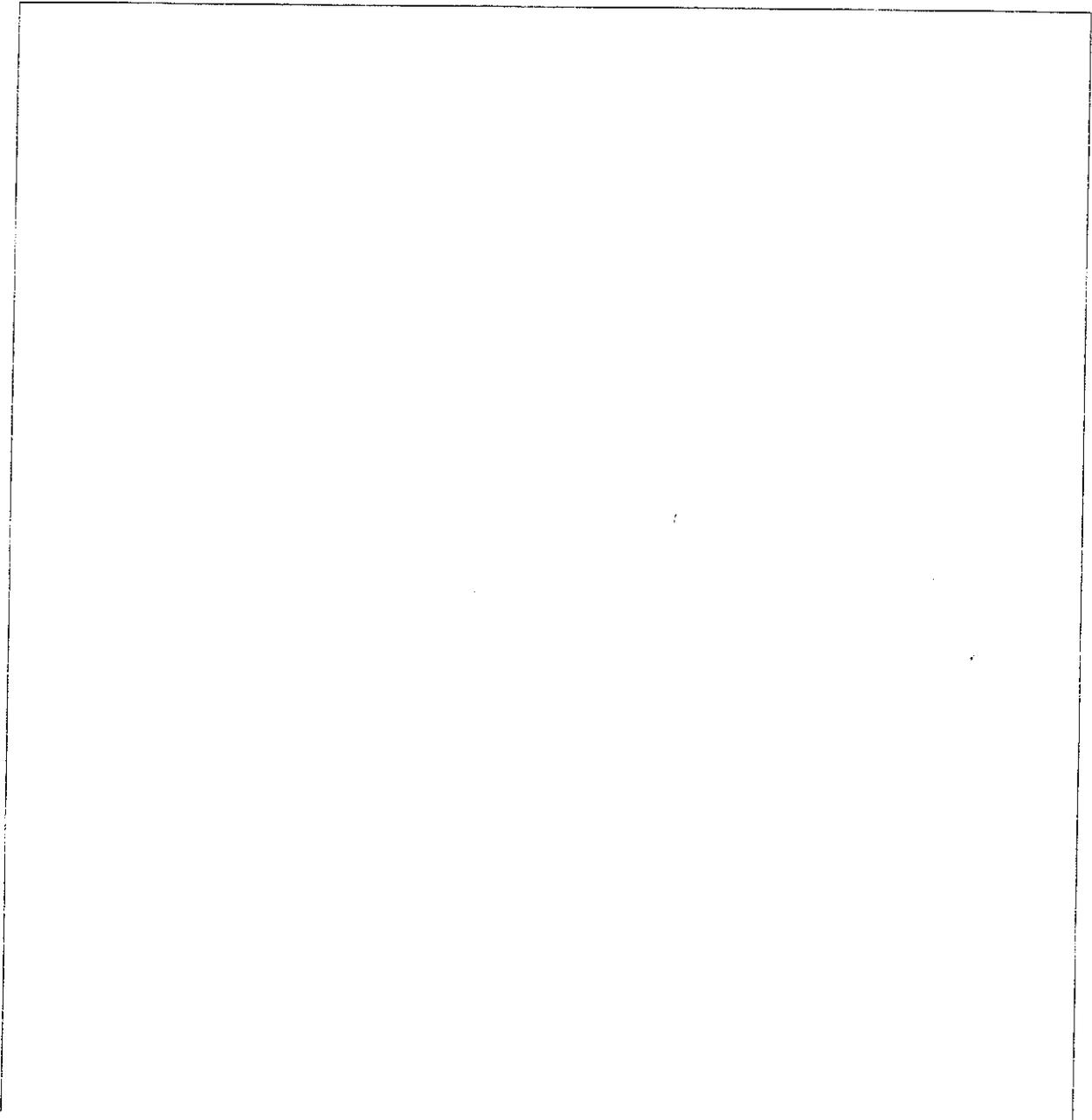
DATE : 5.07.2011
 EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Jean-Louis RADOUX
 Directeur général
 RTC Télé-Liège a.s.b.l.
 Rue du Laven, 58 - 4000 LIEGE



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).



Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 7 décembre 2006 à l'asbl « Télèvesdre » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Télèvesdre », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Télèvesdre » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 7 décembre 2006.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
TELEVESDRE asbl*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	TELEVESDRE asbl	
Numéro d'entreprise	437 887 001	
Siège social	Rue Neufmoulin, 3 à 4820 Dison	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue Neufmoulin, 3 à 4820 Dison	
Date de la création	1989	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Oui BE 0437 887 001	
Téléphone : 087 / 33 76 25	Fax : 087 / 33 82 63	
Adresse e-mail : televesdre@televesdre.be	Site Internet : www.televesdre.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
oui		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer :

Fonction dans l'association :

Urbain ORTMANS, directeur général

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Présidente : Marie-Christine PIRONNET
Adresse : Rue Florikosse 28 E 4802 HEUSY
Téléphone : 0477/266 082
- Administrateur délégué : André BAILLY
Adresse : Réfawtay 33 4860 PEPINSTER
Téléphone : 0495/167 973

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	16,29
ACS	-
Contrat de remplacement	-
Chômeur mis au travail	-

Mis a disposition	3
Autres	1 (stagiaire IFPME)
Bénévoles non payés	-
Mandataire syndical	-
Mandataire provincial	-

2) Cotisations

Existence ou non o	oui
Montant annuel :	570,15 €
Membres soumis à la cotisation Membres associés- représentants des associations Membres à titre personnel	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : -	18

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	-
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	180 m2
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	-
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Loyer :748,46 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	9.580 € le 10/11/10 (fonctionnement) Subside 2010 de 56.000 € (émission sportive) reçu le 10/05/2011	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Réalisation d'une émission sportive	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement Emission sportive	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	En annexe	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmis à Province de Liège-Culture Rue des Croisiers 15 à Liège Copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Copie jointe	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Copie jointe	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	BKCP : 127-0662215-45	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française Fonctionnement Subside accord non marchand Subside en capital (équipement)	285.142,85 EUR 115.895,22 EUR 86.750,00 EUR

	Région- Subside APE	234.358,65 EUR
	Commune	231.147,75 EUR
	Intervention Maribel	64.520,00 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION- NOUS N'AVONS PAS DE BULLETIN DE VERSEMENT

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
Voir budget 2011 en annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :
Voir programme d'activités 2011 en annexe

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:
- Date d'introduction :
- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

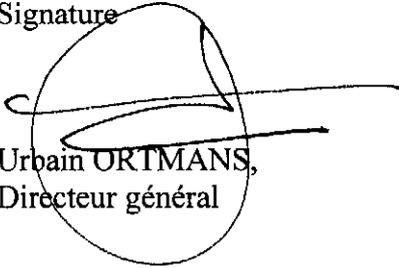
b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature



Urbain ORTMANS,
Directeur général

DATE :

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Service Communication

Rue Haute-Sauvenière, 19
4000 - Liège
N° d'entreprise : 0207.725.104

Rapport du Service Communication du 23 juin 2011

Objet : Subsidés au profit des ASBL RTC Télé-Liège et TéléVesdre – suivi de la décision du 15/12/2005 et du rapport du SPAC du 31/05/2007 – réf chd/540

Évaluation globale qualitative

Les associations RTC, asbl et TELEVESDRE, asbl ont transmis un rapport d'exécution relatif à la production et à la diffusion des quarante émissions sportives et partenariats divers pour l'année 2010. Elles y ont joint leurs bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière et administrative pour l'exercice précédent, leur projet de budget pour l'exercice à venir, ainsi que l'annexe 1 « rapport d'évaluation des tâches » complétée.

1° L'engagement d'une somme de 56.000€ et 68.000€ à charge de l'article 780/99780/640581 du budget ordinaire 2010 libellé « Partenariat Province/RTC et TELEVESDRE pour un journal sportif et partenariats divers » ;

Émission sportive – nouveau projet

La saison 2010/2011 comptait 40 émissions hebdomadaires (dimanche soir). Une réflexion est en cours au sein des deux télé locales pour faire évoluer cette émission sportive tant au niveau de la forme que du contenu.

Le projet des deux télé consisterait à proposer une émission en deux parties. La première serait toujours programmée le dimanche soir et serait toujours consacrée aux résultats des sports vedettes comme le football provincial. La seconde serait diffusée le lundi soir vers 20h20 (en boucle) et ferait la part belle aux sports moins connus. L'objet de cette seconde émission serait donc la découverte des clubs moins médiatisés. Les deux télé travailleront en parfaite synergie pour le concrétiser.

La réflexion est donc en cours au sein de RTC Télé-Liège et de TéléVesdre. Les deux chaînes doivent établir une proposition financière.

Chiffres audience

En ce qui concerne les chiffres « antenne », ils sont très difficiles à préciser dans la mesure où les deux télévisions locales ne disposent pas d'audiométrie comme il en existe pour d'autres médias (calcul effectué par le Centre d'information média (C.I.M) pour la RTBF ou RTL-TVI).

Cependant, une étude avait été réalisée en collaboration avec la Haute École de la Province de Liège entre mars et juin 2009. Celle-ci sera reconduite lors du 4^e trimestre 2011. Une première réunion préparatoire coordonnée par le Service Communication de la Province de Liège a d'ailleurs eu lieu le 23 juin 2011. Satisfaites des résultats de la première expérience, les deux télé locales sollicitent d'ailleurs la réalisation de deux sondages par an : octobre/novembre et février/mars.

Sites Internet

De nouveaux sites internet, plus conviviaux, présentent une image moderne des deux chaînes de télévisions locales avec toutes les émissions archivées et la possibilité d'intégrer de l'information en continu. Une moyenne de 100.000 visites mensuelles a été enregistrée sur www.rtc.be en 2010. Les chiffres du début de l'année 2011 tendent à confirmer cette moyenne. TéléVesdre a pour sa part doublé, en un an, le nombre de visites sur son site internet, soit une moyenne de 65.000 visites mensuelles. Le site de la Province de Liège propose des liens vers ceux des deux télévisions locales.

Publicité

Si RTC Télé-Liège enregistre une diminution de l'ordre de 32% au niveau des rentrées publicitaires, TéléVesdre constate pour sa part une augmentation au niveau de la publicité locale mais une diminution conséquente au niveau de la publicité nationale.

Une régie nationale, Media 13, a été créée pour gérer la publicité des douze télévisions locales de la Communauté française. Au niveau local, RTC et TéléVesdre sont d'accord pour que leurs régies locales respectives puissent mieux collaborer à l'avenir. RTC Télé-Liège a engagé deux indépendants pour gérer sa publicité régionale.

Infrastructures et évolution technique

RTC disposait depuis 2005 d'un car de captation. Ce car a été transformé durant la trêve estivale 2010 pour pouvoir opérer en haute définition (HD - 6 caméras) dès la rentrée de septembre. Par ailleurs, un nouveau car de captation HD (8 caméras) a été construit avec TéléSambre.

L'inauguration des nouveaux locaux de TéléVesdre devrait avoir lieu en mai 2012 sur le site des anciens établissements Interlac à Dison. TéléVesdre y disposera d'une salle polyvalente de 200 places assises et 700 places debout pour l'enregistrement de certaines émissions. Cette nouvelle infrastructure devrait permettre aux deux télévisions locales de travailler en synergie.

Projet de création d'un canal spécifique

RTC Télé-Liège et TéléVesdre sont présentes au sein du groupement d'intérêt économique Inter TV qui rassemble au total six télévisions locales (également TéléSambre, TV Com, TV Lux et Télé Mons-Borinage) couvrant plus de 50% de la population wallonne. Inter TV travaille actuellement au lancement d'un canal de diffusion spécifique qui permettra de valoriser l'ensemble des productions propres des six télévisions en les regroupant. L'objectif est de donner une meilleure visibilité à leur travail. Tecteo est l'un des membres fondateurs d'Inter TV et cette « nouvelle » télévision locale serait donc accessible aux abonnés numériques de VOO.

Chaque télévision fournira des productions qui permettront de construire la grille des programmes de ce canal commun qui s'articulera autour du sport, de la culture et des grands événements.

RTC Télé-Liège et TéléVesdre oeuvrent activement au sein d'Inter TV afin que de ce groupement rassemble à moyen terme l'ensemble des télévisions locales de la Communauté française.

2° Engagement du subside annuel de fonctionnement 2009 :

Au vu des pièces justificatives fournies par l'ASBL TELEVESDRE et par l'ASBL RTC Télé LIEGE, le Service Communication de la Province de Liège estime que lesdites ASBL ont rencontré les objectifs exigés par les contrats de gestion souscrits en date du 07/12/2006.

TéléVesdre diffuse, en boucle, des émissions régionales et un JT quotidien qui reflète particulièrement la vie de l'arrondissement de Verviers et plus généralement celle de la Province. L'accent est, bien entendu, mis sur la proximité de l'information qui intéresse en première ligne les téléspectateurs. La télévision locale verviétoise, qui couvre aussi les neuf communes germanophones de la Province, a renforcé en 2010 les échanges avec la télévision communautaire germanophone BRF. Il s'agit d'échange d'images et de traductions pour la réalisation de certains sujets JT.

RTC Télé-Liège effectue le même travail efficace au niveau des arrondissements de Liège et de Huy-Waremme. Un travail de proximité qui s'avère essentiel au vu du contexte actuel de crise de la presse et des médias régionaux.

Le JT est retransmis une fois par jour sur ces deux médias (plus un JT de midi sur RTC). Un JT proposé le samedi complète la programmation de RTC. Ces deux JT différents se « croisent » sur les deux chaînes puisque celui de TéléVesdre est diffusé une fois par jour sur RTC Télé-Liège et il en est de même pour le JT de RTC diffusé aussi une fois par jour sur TéléVesdre. Les téléspectateurs de Verviers disposent donc d'une « fenêtre » sur l'actualité de Liège-Huy-Waremme et les téléspectateurs de Liège-Huy-Waremme disposent d'une fenêtre sur l'actualité de Verviers.

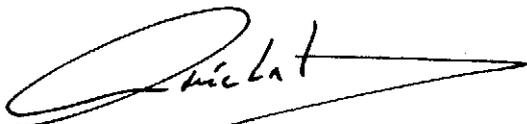
Pour rappel, les deux chaînes réalisent en alternance et diffusent toutes les deux en direct les débats thématiques du Conseil provincial (en moyenne 3-4 par an).

Prix sportifs de la Province de Liège

Une réflexion est en cours concernant la diffusion sur les deux télé locales provinciales des prix sportifs décernés chaque année par le Service des Sports de la Province de Liège à l'occasion des Fêtes de Wallonie. L'idée serait de faire évoluer la formule sur le modèle des Mérites sportifs de la Communauté française. Il s'agirait donc de mettre (peut-être pour 2012 ?) au point une émission qui serait retransmise en direct en alliant remise des prix et animations. Le Service Communication suivra l'évolution de ce projet.

Promotion de la langue wallonne

Le Service Culture de la Province était demandeur d'un projet d'émission dialectale en langue wallonne sur les deux chaînes. Les deux télé proposent de trouver une politique spécifique en la matière avec la nécessité d'innover. Des contacts pourraient être envisagés avec le Centre culturel de Dison selon TéléVesdre. Une rencontre devrait être organisée avec M. le Député provincial de charge de la Culture Paul-Émile Mottard afin de définir ce projet qui pourrait peut-être bénéficier de financements particuliers, notamment au niveau européen. Rappelons que RTC Télé-Liège assure chaque année la captation en direct du Gala wallon de la Province de Liège et s'engage à la poursuivre.



Karl Maréchal,
Responsable du Service
Communication



Fausto Bozzi,
Directeur du Protocole, de
la Communication et des
Relations internationales



René Goreux,
Directeur général DGT

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ASSOCIATIONS DES PROVINCES WALLONNES », EN ABRÉGÉ « APW » ASBL – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/082)

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom du Bureau du Conseil, lequel invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 05 avril 2007 à l'asbl « Association des Provinces Wallonnes » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Association des Provinces Wallonnes » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 05 avril 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 05/04/2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Association des Provinces wallonnes, asbl	
Numéro d'entreprise	445-141-611	
Siège social	Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur	
Adresse(s) d'activité(s)	Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur	
Date de la création	17 juin 1991	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone : 081/74 56 74	Fax : 081/74 55 92	
Adresse e-mail : info@apw.be	Site internet : www.apw.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
Oui		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Annick BEKAVAC, Directrice.

- Personne(s) rencontrée(s) : _____ Fonction(s) dans l'association : _____

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège : 05/04/2007

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Paul-Emile MOTTARD
Adresse : rue Fraischamps, 66 à 4030 Grivegnée.
Téléphone : 04/232 87 03
- Secrétaire : Annick BEKAVAC
Adresse : avenue du Bois Impérial du Rognac, 56 à 4121 Neupré.
Téléphone : 081/74 56 74 ou 0478/56 35 49

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	4
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	5
- adhérents :	
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	5
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement) - Liège	1.963,04 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	12.825€

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
COLLOQUE	BRABANT WALLON - 07/12	200	VOIR RAPPORT	23.691 €
PLACE AUX ENFANTS	WALLONIE ET BXL - 16/10	30.000	VOIR RAPPORT	20.121 €
BIMESTRIEL « CINQ A LA UNE »		2.000		29.099 €
SALON DES MANDATAIRES	WEX A MARCHE - 11 ET 12/02	10.000	PROMOTION	15.787 €

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	cotisation de la Province de Liège : 129.662 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	bilan et comptes de résultats soumis aux vérificateurs aux comptes et à l'assemblée générale.	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	voir bilan comptable 2010.	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	copie jointe.	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	copie jointe.	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	copie jointe.	
Rapport relatif à la situation administrative	voir rapport d'activités joint.	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	copie jointe.	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	DEXIA : 091-0178108-45	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région	55.000 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres (=)	0 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

- Produits : 602.405 €
- Charges : 699.844 €

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Poursuite des missions : voir rapport d'activités 2010.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Se rapporter à la page n°5 du point II du rapport d'activités 2010.

2. Indicateurs quantitatifs

Se rapporter au rapport d'activités 2010.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités 2010

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

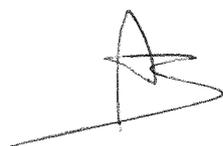
- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 23 SEPTEMBRE 2011

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 23/09/2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Seb' with a stylized flourish at the end.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents éléments fournis, il apparaît que l'association sans but lucratif « **Association des Provinces Wallonnes** », a mené au cours de l'exercice 2010, de multiples actions dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 05 avril 2007.

L'association veille notamment : au développement et au renforcement des synergies existants entre les différentes provinces membres et autres provinces belges, à l'entretien des relations avec la Région Wallonne, la Communauté Française, certaines autorités européennes,...

Au niveau du volet « relations avec la Région wallonne » on peut épingler que l'asbl « APW » a été régulièrement associée à la préparation de projets intéressant les provinces et initiés par les Ministres compétents.

On peut également épingler le secteur « Promotion et Prévention de la Santé » géré par un Comité de gestion (les cinq députés provinciaux en charge de la Santé) et un groupe de travail (trois fonctionnaires par province) dont les missions sont l'élaboration d'un plan d'action annuel budgétisé et l'étude de problèmes généraux et particuliers liés à la thématique de la promotion et de la prévention de la santé. Ledit secteur a été instauré suite à la dissolution de l'asbl « CIMP ».

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Le Directeur général,

René GOREUX

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 18 / 11 / 2010

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE REGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES DE LIÈGE », EN ABRÉGÉ « CRIPEL » ASBL – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/083)

Mme Josette MICHAUX, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 20 septembre 2007 à l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de Liège le 20 septembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

**Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 20 09 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
CRIPEL
ANNEE 2010**

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire		Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège	
Numéro d'entreprise		465 562 188	
Siège social		Place Xavier Neujean 19 b à 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)		Idem	
Date de la création		30/06/1998	
Assujettissement ou non à la TVA		Non assujetti	
Téléphone	04/ 220 01 20	Fax	04/ 220 01 19
Adresse e-mail :	secretariat@cripel.be	Site internet	www.cripel.be
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.			

II En cas d'inspection

Personne à rencontrer :
HEUSKIN Jean-Michel

Fonction dans l'association :
Directeur

Personne(s) rencontrée(s) :
HEUSKIN Jean-Michel
DOMINGUEZ Manuel

Fonction(s) dans l'association :
Directeur
Comptable

Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial : 3
Comité de vérification

Date de décision du Collège :
6 septembre

Dates d'inspection :

Eventuellement : conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
/

Date de la/des visite(s) : /

III Responsables

☞ Présidente : FIRQUET Katty

Directeur : HEUSKIN Jean-Michel

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE
L'ASSEMBLEE GENERALE. (VOIR ANNEXE)

IV Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl → annexe pour le détail

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi (fonds propres)	2,52
APE/PTP	16,55
Contrat de remplacement	/
Chômeur mis au travail	/
Mis à disposition (communauté française)	1
Rosetta, maribel	1
Articles 60	4
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	/
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	Oui non
- adhérents :	Oui non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	/
- adhérents :	/

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	/
Louées (nombre)	1
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	/
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	Voir compte de résultat ci-joint
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Idem

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Voir rapport d'activités ci-joint

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Subvention sous condition suspensive du respect des prescriptions de l'art 20 du CG.	120 000 €	
Subvention	/	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Voir art. 20 du CG	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Annexe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Annexe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir rapport d'activités	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	091-0121678-69 132-5013237-27	
Subsides reçus (année précédente) 2010 (détail en annexe cpte résultats)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	719 448,45 EUR
A indiquer	Commune	EUR
	Autres : FSE, Rosetta, Maribel...	301 473,33 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION.

V Projets et remarques

- prévisions budgétaires pour l'année en cours : 2011
(voir ci-joint)

- prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

voir rapport d'activités

- demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le/...../..... – à transmettre (évaluation du délai)
 - Nature de la demande :
 - Date d'introduction :
 - Service provincial contacté :

Indicateurs d'exécution des tâches

Indicateurs qualitatifs

De par l'expérience acquise, le cripel est un référent de plus en plus reconnu en matière de coordination, et d'expertise tant par les acteurs locaux associatifs que par les différents pouvoirs publics impliqués en matière de politique sociale et d'immigration.

Le développement du cripel s'inscrit dans cette démarche de par la diversité et la richesse des actions menées et développées par notre service.

Pour plus de détails nous vous renvoyons particulièrement au texte figurant dans le rapport d'activités 2010.

Indicateurs quantitatifs

Notre rapport d'activités foisonnent de chiffres rendant compte des actions menées par le cripel.

Vous y trouverez le détail, par départements et actions menées tout au long de l'année 2010.

VI Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
2. Indicateurs quantitatifs

Pour ces deux derniers points, voir le rapport d'activités joints en annexe.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- a) rapport d'activités
- b) comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements /

VII Annexes jointes

- Nombre d'annexes jointes : 15 pages + le rapport d'activités de l'année 2010

Signature :

***DATE : 30 SEPTEMBRE 2011
EN TRIPLE EXEMPLAIRE.***

VI Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
2. Indicateurs quantitatifs

Pour ces deux derniers points, voir le rapport d'activités joints en annexe.

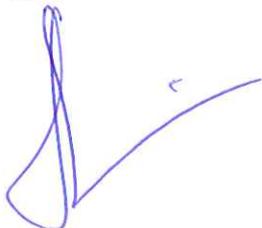
3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- a) rapport d'activités
- b) comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/06/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements /

VII Annexes jointes

- Nombre d'annexes jointes : pages + le rapport d'activités de l'année 2010

Signature :



DATE : 30 SEPTEMBRE 2011
EN TRIPLE EXEMPLAIRE.

c r i p e l

G.R.I.P.E.L. - ASBL

Place Xavier Neujean, 19 B

4000 LIÈGE

☎ 04 / 220.01.20

☎ 04 / 220.01.19

Courriel: secretariat@cripel.be

www.cripei.be

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Au regard des différents éléments fournis, il apparaît que l'association « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « C.R.I.P.E.L. » asbl, a exercé au cours de l'année 2010, des activités sociales variées dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'elle s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 20 septembre 2007.

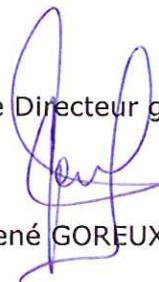
Le rôle du CRIPEL est de venir en appui des structures existantes tant publiques qu'associatives mais également d'initier des projets répondant à un besoin identifié par les acteurs de terrains et pour lequel aucune réponse n'existe sur le terrain liégeois. Son travail consiste donc à organiser la concertation et les partenariats mais également à coordonner les différentes initiatives locales ou sous-régionales afin de renforcer leur complémentarité et leur spécificité.

A la lecture du rapport d'activités, les aides suivantes peuvent être épinglées, à savoir :

- Le département d'Insertion Sociale et Professionnelle (I.S.P.) met en place des actions, propose des services dont l'objectif est de faciliter l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;
- Le département Formation et accompagnement des Initiatives Locales (F.I.L.), dont le travail varie en fonction du type de demande et de projet, met à disposition différents types de soutien et d'appuis, développe la participation et la concertation et favorise la mise en réseaux dans le cadre notamment des nouveaux Plans Locaux d'Intégration et de la politique de valorisation de la « dynamique de quartiers » ;
- L'année 2010 a été une année d'évolution pour le projet du consortium CRIPEL, Egid (HEC-ULg) et Forem dans la mise en place, avec la Wallonie, d'actions de sensibilisation et de soutien aux entreprises et organisations qui s'investissent dans la gestion de la diversité.
- Le centre de documentation poursuit les objectifs suivants :
 - permettre au public d'approfondir ses connaissances, d'effectuer des recherches, de s'informer dans les domaines traitant de l'immigration, du droit des étrangers, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'interculturalité, de la santé, du logement, de la formation interculturelle, de la problématique des discriminations, des ASBL, ... ;
 - soutenir, informer et orienter les personnes, le public dans les recherches documentaires par le biais d'une aide méthodologique, des supports écrits et audiovisuels, des adresses, des liens sur Internet, des méthodes, des conseils pour l'utilisation des mots-clefs, des sigles conventionnels ;
 - orienter les usagers du centre de documentation lorsque le CRIPEL ne détient pas les informations recherchées ;
 - constituer pour le personnel du CRIPEL, un outil de travail quotidien.
- La Cellule Communication participe à l'organisation des différents événements, s'occupe des contacts avec la presse, rédige et met en page le mensuel « Les nouvelles du CRIPEL », élabore des supports pour les différents départements et pour les associations, centralise le contenu et met en page le rapport d'activités, organise des réunions générales et mensuelles du CRIPEL, gère le site Internet et participe au jury du festival Caméra Citoyenne.

Aucune réserve n'est dès lors à relever quant à la rencontre des objectifs imposés conventionnellement à l'asbl « C.R.I.P.E.L. », les indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentés légitimant l'accomplissement des missions minimales de service public lui fixées.

L'avis technique émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est par conséquent positif pour l'exercice 2010.


Le Directeur général,
René GOREUX

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

DATE : 07/10/10

SERVICES PROVINCIAUX : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 (CONDITIONS DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS) DU STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT CONCERNANT LE GRADE DE DIRECTEUR COORDINATEUR DE LA MAISON DES LANGUES (DOCUMENT 11-12/084)

M. Jean-Marc BRABANTS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la déclaration de politique générale du Collège provincial du 09 novembre 2006 ;

Vu le statut administratif du personnel provincial NON enseignant, son annexe 2 (Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) ainsi que le statut pécuniaire de ce même personnel ;

Vu la résolution du 24 novembre 2009 relative à l'adoption de nouveaux cadres du personnel des Etablissements et Services provinciaux ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial non enseignant ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er} - A l'annexe 2 du statut administratif du personnel provincial NON enseignant intitulé « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens », l'annexe A ci-jointe est insérée à la rubrique « personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports », en ce qui concerne les conditions d'accès dans la fonction de Directeur Coordinateur de la Maison des Langues.

Article 2. - La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

Article 3. - La présente résolution sortira ses effets au 1^{er} jour du mois qui suivra son approbation.

Article 4. - La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK

ANNEXE A à la résolution du Conseil provincial

ANNEXE 2 : CONDITIONS DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

Personnel administratif

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancienneté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A5sp	Directeur coordinateur à la Maison des Langues	Recrutement	-	-	Titulaire d'un titre universitaire (licence ou master) et disposer d'une expérience utile de 4 années au moins	<u>Epreuve orale</u> : évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS ADAPTÉ POUR LES BESOINS DE L'IPES SPÉCIALISÉ DE MICHEROUX (DOCUMENT 11-12/085)

M. Denis BARTH, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mai 2011 adoptant le Cahier spécial des charges destiné à régir le marché de fournitures concernant l'acquisition d'un minibus adapté pour les besoins de l'Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé de Micheroux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'ouverture et de lecture des offres tenue le 22 juin 2011 attestant du dépôt d'une seule offre ;

Considérant que l'offre précitée s'avère administrativement régulière mais néanmoins non-conforme aux exigences techniques imposées par le cahier spécial des charges ; que cette offre doit par conséquent être écartée ;

Considérant dès lors que le marché ne peut être attribué et que le pouvoir adjudicateur dispose de la faculté de relancer la procédure, au besoin suivant un autre mode ;

Vu la proposition du Collège de relancer le marché sur base d'un nouveau projet de cahier spécial des charges ;

Attendu qu'en vertu des dispositions légales en vigueur, il convient de lancer la nouvelle procédure par le biais d'un appel d'offres général avec publicité au niveau belge, en vue d'attribuer début 2012 le marché d'acquisition d'un minibus adapté pour les besoins de l'Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé de Micheroux, pour un montant estimé à 124.000 EUR HTVA ;

Attendu qu'un crédit de 150.000 EUR TVAC nécessaire au financement de cette acquisition est inscrit au budget extraordinaire de 2012 ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Décide

Article 1^{er}

Un appel d'offres général avec publicité au niveau belge sera organisé en vue de la conclusion du marché relatif à l'acquisition d'un minibus adapté pour les besoins de l'Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé de Micheroux pour un montant estimé de 150.000 EUR TVA comprise ;

Article 2

Le cahier spécial des charges fixant les conditions destinées à régir le marché est adopté.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

DESIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES POUR LES PRÊTS À LA CONSTRUCTION ET SOCIAUX AU LOGEMENT (DOCUMENT 11-12/086)
--

DESIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL À L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION (DOCUMENT 11-12/087)
--

DESIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL AU SERVICE « PATRIMOINE ET ASSURANCES » (DOCUMENT 11-12/088)

La Présidente informe l'Assemblée que ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la 7^{ème} Commission mais qu'il a été décidé de reporter le document 11-12/086 à une séance ultérieure du Conseil provincial.

M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial, fait rapport sur les documents 11-12/087 et 11-12/088 au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 11-12/087

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la réorganisation des écoles de l'Institut de Formation avec la création de l'Ecole Provincial d'Administration et la nécessité de désigner un receveur spécial responsable de ces recettes ;

Vu la proposition de la Direction de l'établissement concerné de désigner, à partir du 1^{er} janvier 2012, Madame Sandrine MELOT, en qualité de Receveur spécial des recettes de l'Ecole Provincial d'Administration ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – A dater du **1^{er} janvier 2012**, Madame **Sandrine MELOT**, est instituée en qualité de **Receveur spécial des recettes** de l'Ecole Provincial d'Administration ;

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de la formation, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

Document 11-12/088

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Considérant le changement d'affectation de Madame Magdeleine Lonneux au sein d'un autre service, il s'avère nécessaire de procéder au changement du receveur spécial responsable du compte « Patrimoine et assurances » ;

Vu la proposition des services du receveur provincial de désigner, à partir du 1^{er} janvier 2012, Madame Jane Renson, en qualité de receveur spécial des recettes dudit service ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1er. – A dater du 1^{er} janvier 2012, Madame **Jane Renson**, est instituée en qualité de **receveur spécial des recettes** au service « Patrimoine et assurances »;

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction Générale de l'enseignement, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION ET BARDAGE DES FACADES EST AILE DROITE ET AILE GAUCHE ET PEINTURE DES MURS PIGNONS À L'IPES SPÉCIAL DE MICHEROUX (DOCUMENT 11-12/089)

M. Serge ERNST, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Projet de résolution

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux d'isolation et bardage des façades est aile droite et aile gauche et peinture des murs pignons à l'IPES Spécial de Micheroux, estimée à 145.369,30 euros hors T.V.A., soit 168.628,39 euros T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial et amélioration de l'isolation des bâtiments;

Vu les conditions du marché constituées par le montant estimé du marché, le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée, sur base de l'article 15 de la loi du 24 décembre 1993, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit de 1 euros est inscrit au budget extraordinaire 2012 et que le crédit nécessaire au financement de ces travaux sera sollicité en temps utile ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale du Département Infrastructures et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993, et ses arrêtés subséquents, relative au marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus précisément son article L-2222-2, déterminant les règles de compétences pour les provinces en matière de marchés publics;

adopte

Article 1^{er}

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif aux travaux d'isolation et bardage des façades est aile droite et aile gauche et peinture des murs pignons à l'IPES Spécial de Micheroux, estimés à 145.369,30 euros hors T.V.A., soit 168.628,39 euros T.V.A. comprise

Article 2

L'estimation du marché, le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASBL « BLEGNY-MINE » - EXERCICE 2010/PREVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/090)

M. Pierre MOSON, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 10^{ème} Commission, laquelle invite, à l'unanimité, l'Assemblée à adopter le projet de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 20 novembre 2007 à l'asbl « Blegny-Mine »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Blegny-Mine » ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Blegny-Mine » a été effectuée pour

l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 20 novembre 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 23 août 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Blegny-Mine*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES 2010

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Blegny-Mine asbl	
Numéro d'entreprise	425.039.152	
Siège social	Rue L. Marlet, 23 – 4670 Blegny	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue L. Marlet, 23 – 4670 Blegny	
Date de la création	25/06/1983	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Assujetti partiel	
Téléphone : 04/387.43.33	Fax : 04/387.58.50	
Adresse e-mail : domaine@blegnymine.be	Site internet : www.blegnymine.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui normalement oui, mais copie des statuts coordonnés en annexe b non</p>		
<p>Si non : exposer les motifs — date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle — date de la dernière Assemblée générale ordinaire — engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Jacques CRUL** Fonction dans l'association : **Directeur**
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- **Président : Abel DESMIT**
Adresse : **Rue du Fort, 155 – 4632 Cerexhe-Heuseux**
Téléphone :
- **Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)**
Adresse : **Jacqueline DEPIERREUX – FTPL – Boulevard de la Sauvenière, 77 – 4000 Liège**
Téléphone : 04/237.95.17

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
Annexe c

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	Asbl : 8 agents, soit 6,4 ETP
ACS	25 agents en APE, soit 21 ETP 4 agents en Maribel Social, soit 3 ETP
Contrat de remplacement	5 APE (inclus dans les 25 agents ci-dessus)
Chômeur mis au travail	/
Mis a disposition	Par la Province de Liège : 17 agents, soit 16,5 ETP <i>avec un montant de 707.665,23 €</i>
Autres	Guides vacataires : 12 personnes, soit ± 3 ETP
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

Remarque : dans ces chiffres sont repris les 3 engagements effectués au 03/01/2011

Organigramme en annexe d

2) Cotisations

Existence ou non	Néant
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

Voir annexe e

En propriété (nombre)	2
Louées (nombre)	2
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	3
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Assurances : 30.377,39 € Taxes : 13.361,24 € (voir détails dans le bilan)
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	27.264,39 € (voir détails dans le bilan)

Avantages octroyés à l'ASBL :

- en matière informatique : 9842,44 €
- en matière de téléphonie : 3354,00 €

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Annexe f

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE *Annexe g*5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	- fonctionnement : 170.000 € - équipement : 70.000 € - manifestations : 5.000 € reçus en lieu et place du Consulat d'Italie pour la journée italienne - musée du Puits-Marie : 1.006 € (à recevoir)
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	- fonctionnement : production des comptes annuels - équipement : affectations précisées dans la demande - manifestation : réalité de l'emploi à justifier - musée : réalité de l'emploi à justifier
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Courriers justificatifs adressés à l'autorité (voir annexe h)
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe : annexes i et j à transmettre (délai à préciser)
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe : annexes k et l à transmettre (délai à préciser)
Rapport relatif à la situation administrative	Rapport d'activités : annexe g
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale - copie jointe - Voir Rapport d'activités, annexe g à transmettre (délai à préciser)

Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-2096822-97	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	345.000 EUR
	Commune	EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION *Annexe n*

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours : *Voir 4^{ème} colonne du compte analytique 2010 - Annexe j*

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : *voir programme d'actions en annexe o*

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).
 - Nature de la demande:

 - Date d'introduction :

 - Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs *Annexe p*

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs *Annexe p*

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 07 AVRIL 2011
EN TRIPLE EXEMPLAIRE.


JACQUES CRUL,
DIRECTEUR.

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

Pour ce qui concerne l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny – Mine », la Province de Liège est représentée au sein du Conseil d'Administration par la Directrice de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège en qualité de Secrétaire-Trésorière.

Il y a lieu de noter également que du personnel provincial est affecté aux différentes tâches administratives, logistiques et techniques au sein de l'ASBL à raison de 16,50 équivalents temps plein.

En 2010, outre un accueil important de visiteurs mais néanmoins en recul par rapport à l'année 2009 sur le site et une diminution des visites de la mine, du Musée Puits-Marie et des réservations du bateau, l'ASBL a organisé durant la saison touristique 2010 plusieurs expositions, rallyes et autres manifestations particulières dans lesquelles la Province de Liège et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège sont partenaires ; chaque Institution disposant d'une très large visibilité.

Il convient de noter également que Blegny-Mine a été proposé à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial Unesco en janvier 2009. La décision concernant cette inscription devait être prise à la conférence mondiale de Brasilia en juillet 2010. Malheureusement, celle-ci a été différée. Il est évident que cette reconnaissance, si elle devenait effective, devrait amener un flot supplémentaire de visiteurs sur le site à partir de mi-2012.

Comme d'autres sites touristiques para-provinciaux, l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny-Mine » assure, non seulement, les dispositions contractuelles reprises à l'article 6 du contrat de gestion signé le 20 novembre 2007 mais participe également au développement de la politique touristique de la Province de Liège inscrite dans la déclaration de politique générale 2006-2012.

Quant au volet financier, il convient de signaler que les comptes et bilan 2010 ont été examinés par les vérificateurs aux comptes le 29 mars 2011 et approuvés par l'Assemblée générale du 30 mars 2011. Ces comptes accusent un déficit final de l'ordre de 265.000 €. Le subside de fonctionnement provincial a été réduit de 20.000 € par rapport à 2010, passant de 190.000 € à 170.000 €. Toutefois, un nouveau subside de 270.000 € de la Région wallonne est venu compenser les pertes.

En conséquence, votre soussigné atteste que l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny – Mine » respecte les obligations lui imposées en application du contrat de gestion signé le 20 novembre 2007.

SIGNATURES DES CHEFS DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

SECTEUR : SPORTS – TOURISME – GRANDS EVENEMENTS

CHEF DE SECTEUR : J. CROTTEUX, Directeur en Chef

DATE : 23/05/2011

SIGNATURE :



VU POUR ACCORD
Christian PETRY
Directeur Général

29-06-2011

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/008 : CRÉATION D'UN ARTICLE 763/6405XX INTITULÉ « LES FÊTES FORESTIÈRES DE FRANCORCHAMPS » (DOCUMENT AB 11-12/2012/008)

M. José SPITS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 10 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Votent CONTRE : le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/005 : CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE INTITULÉ « PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES LOCAUX MIS À DISPOSITION PAR DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET ASSOCIATIONS POUR DES RÉPÉTITIONS ET/OU POUR DES FORMATIONS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS MENÉES PAR LA PROVINCE » (DOCUMENT AB 11-12/2012/005)

Mme Janine WATHELET-FLAMAND, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 9 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, et M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, interviennent à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR.

Vote CONTRE : le groupe ECOLO.

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/001 : PROPOSITION DE L'INSCRIPTION AU BUDGET ORDINAIRE FONCTION JEUNESSE – DÉPENSES DE TRANSFERTS – D'UN ARTICLE 761/646465 DE 25.000 EUROS INTITULÉ « PRÉVENTION ALCOOL CHEZ LES JEUNES » (DOCUMENT AB 11-12/2012/001)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 8 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR.

Votent CONTRE : le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

S'ABSTIENT : M. POUSSART.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/002 : PROPOSITION DE L'INSCRIPTION AU BUDGET ORDINAIRE FONCTION JEUNESSE – DÉPENSES DE TRANSFERTS – D'UN ARTICLE 761/646466 DE 25.000 EUROS INTITULÉ « PRIME « JEUNES » POUR L'ACCES À LA PROPRIÉTÉ» (DOCUMENT AB 11-12/2012/002)

Mme Isabelle ALBERT, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 8 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Vote CONTRE : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/007 : CRÉATION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE 872/613100 INTITULÉ « PROJET DIT « PSY 107 » » (DOCUMENT AB 11-12/2012/007)

Mme Valérie BURLET, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission au terme de laquelle l'auteur de l'amendement a décidé de retirer celui-ci.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/010 : PROPOSITION D'AUGMENTATION DU POSTE BUDGÉTAIRE REPRIS À L'ARTICLE 161/640151 INTITULÉ « AIDE HUMANITAIRE DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DES POPULATIONS » (DOCUMENT AB 11-12/2012/010)

M. Vincent MIGNOLET, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 7 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Vote CONTRE : le groupe ECOLO.

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/006 : CRÉATION D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE 106/613200 INTITULÉ « ETUDE SUR LES BESOINS EN FORMATION DU SECTEUR DU FEU » (DOCUMENT AB 11-12/2012/006)

La Présidente explique que ce rapport a été soumis à la 6^{ème} Commission au terme de laquelle le groupe ECOLO a décidé de retirer son amendement.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/003 : PROPOSITION DE L'INSCRIPTION AU BUDGET ORDINAIRE FONCTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MOBILITÉ – DÉPENSES DE TRANSFERTS – D'UN ARTICLE N° 922/640804 DE 25.000 EUROS INTITULÉ « PRIME MOBILITÉ – ÉNERGIE » (DOCUMENT AB 11-12/2012/003)

Mme Nicole DEFLANDRE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 9 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Votent CONTRE : le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/004 : PROPOSITION DE L'INSCRIPTION AU BUDGET ORDINAIRE FONCTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MOBILITÉ – DÉPENSES DE TRANSFERTS – D'UN ARTICLE N° 922/640805 DE 25.000 EUROS INTITULÉ « SUBSIDES AUX COMMUNES MOBILITÉ DOUCE » (DOCUMENT AB 11-12/2012/004)

M. André DENIS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 9 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme Valérie BURLET, Conseillère provinciale, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Votent CONTRE : le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE 2012/009 : PROPOSITION DE L'INSCRIPTION AU BUDGET ORDINAIRE D'UN ARTICLE BUDGÉTAIRE SOUS LE N° 871/613650 LIBELLÉ COMME SUIT : « AUDIT EXTERNE DE DÉPISTAGE ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE LIEGE » - MONTANT 1 EURO (DOCUMENT AB 11-12/2012/009)

Mme Nicole DEFLANDRE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à rejeter l'amendement budgétaire par 9 voix CONTRE l'amendement, 2 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul BASTIN et M. Dominique DRION, Conseillers provinciaux, interviennent à la tribune (brouhaha dans l'assemblée).

M. Georges PIRE, Député provincial, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR les conclusions du rapport : le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Votent CONTRE : le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU BOIS SAINT-JEAN SA : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FIXÉE AU 23 DÉCEMBRE 2011 (DOCUMENT 11-12/093)

Mme Betty ROY, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Julien MESTREZ, Député provincial, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

~~PROJET DE~~ RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L1523-1 à L1523-25 ;

Vu le Code des sociétés, plus particulièrement en ses articles 633 et 634 ;

Vu les dispositions statutaires de la société anonyme « Société de gestion du Bois Saint-Jean » ;

Vu le courrier du 8 décembre 2011 par lequel la société anonyme « SOCIETE DE GESTION DU BOIS SAINT-JEAN » invite la Province de Liège à son Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2011 ;

Attendu qu'à l'ordre du jour de ladite Assemblée, apparaît notamment une discussion sur la continuité des activités de la société ;

Vu le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2011, accompagné de son annexe ;

Attendu que le Conseil d'administration souhaite poursuivre les négociations avec la Communauté française (ADEPS);

Sur le rapport du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1 : de prendre connaissance de l'organisation d'une Assemblée générale Extraordinaire fixée par la société au 23 décembre 2011 ;

Article 2 : de prendre connaissance des points à l'ordre du jour de l'Assemblée visée ;

Article 3 : d'approuver les points mis à l'ordre du jour;

Article 4 : de prendre acte de la volonté du Conseil d'administration de poursuivre les négociations avec la Communauté française (ADEPS);

Article 5 : de charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente décision;

Article 6 : de communiquer copie conforme de la présente résolution à la société pour disposition.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011,

Par le Conseil,

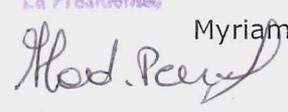
La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK.

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 22/12/2011
La Greffière Provinciale, La Présidente,



RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « GROUPEMENT DE REDÉPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE », EN ABRÉGÉ « GRE LIÈGE » ASBL – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/094)

M. Jean-Paul BASTIN, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 19 juillet 2007 à l'asbl « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège », en abrégé « GRE Liège asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 19 juillet 2007.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 18/12/2008
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*

.....

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Groupement de Redéploiement Economique Liégeois	
Numéro d'entreprise	865.897.521	
Siège social	Rue Sainte Marie 5 à 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue Sainte Marie 5 à 4000 Liège	
Date de la création	10/06/2004	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non Assujetti	
Téléphone : 04/224.65.10	Fax : 04/224.65.11	
Adresse e-mail : info@gre-liege.be	Site internet : www.gre-liege.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p><input checked="" type="radio"/> oui</p> <p><input type="radio"/> non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Monsieur J.L. PLUYMERS** Fonction dans l'association : **Directeur Général**
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Monsieur W. Demeyer
Adresse : Rue Sainte Marie 5 à 4000 Liège
Téléphone : 04/224.65.10
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*) : Monsieur J.L. PLUYMERS,
Directeur Général
Adresse : Rue Sainte Marie 5 à 4000 Liège
Téléphone : 04/224.65.10

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	4 (dont 1 en congé sans solde)
ACS	/
Contrat de remplacement	/
Chômeur mis au travail	/
Mis a disposition	4 (dont 1 retourné à la Province le 1/09/2011)
Autres	1 article 60. (CPAS)
Bénévoles non payés	/
Mandataire syndical	/
Mandataire provincial	/

2) Cotisations

Existence ou non	/
Montant annuel	/
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	/
Louées (nombre)	/
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	/
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	/
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	/

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	/	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	/	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	/	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	/	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <u>copie jointe</u> à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <u>copie jointe</u> à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <u>copie jointe</u> à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	/	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/ EUR
	Région	/ EUR
	Commune	/ EUR
	Autres (=)	/ EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : 1.570.000€

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: _____

- Date d'introduction : _____

- Service provincial contacté: _____

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

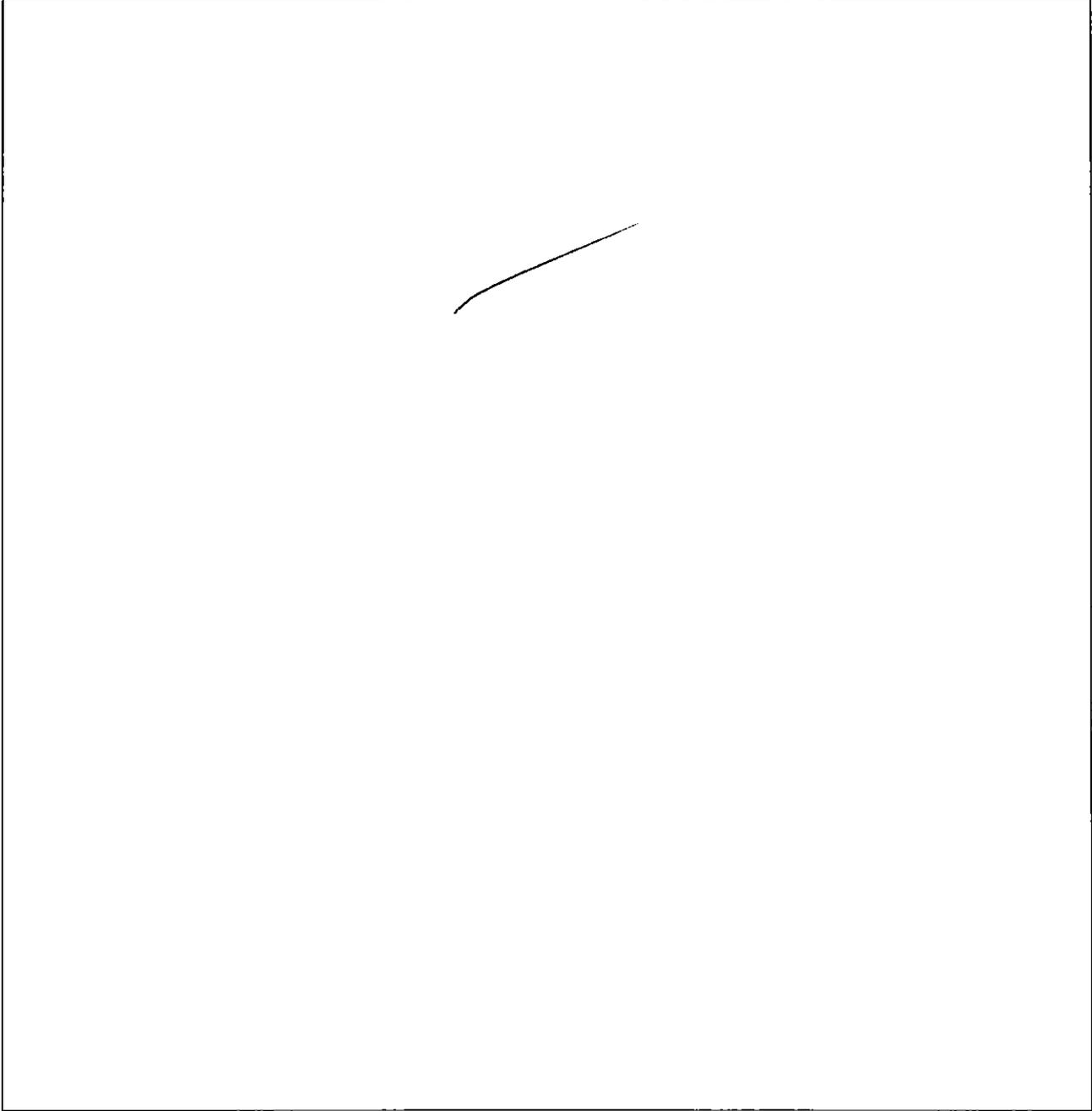
- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE :
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).



Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central : Jean-Luc PLUYMERS,
Directeur Général

Date : 07/11/2011



Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion

Sur base des documents transmis à la D.G.T., il apparaît que l'association « G.R.E Liège » a exercé au cours de l'année 2010 les activités d'ordres général et spécifique, telles que visées au contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 19 juillet 2007 et aux dispositions de ses statuts concernant ses buts sociaux.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite asbl est positive dès lors que d'un point de vue qualitatif, l'asbl a rempli les missions de service public lui confiées par la Province, à savoir:

- L'analyse et la prospection d'axes économiques pertinents pour le futur de Liège;
- La réalisation d'études permettant la validation d'initiatives, d'idées génératrices du développement économique liégeois endogène;
- Le lieu de concertation des partenaires économiques, permettant de valoriser et faciliter la réalisation de projets;
- La prise en charge des missions « Structure Locale de Coordination » en Province de Liège.

Au travers de la lecture du rapport d'activités 2010, on peut constater que plusieurs projets sont toujours en cours, à savoir :

- « Liège Expo 2017 »,
- Le Centre international dédié à Georges Simenon, « Les mondes de Simenon »,
- « Transurbaine » : étude de mobilité des futurs modes de transports en commun et d'aménagement du territoire sur base du modèle français « contrat d'axe »,
- La création d'une structure de concertation au sein des hôpitaux de la Province de Liège,
- La rénovation et l'agrandissement des infrastructures du Standard de Liège,
- « MIPIM », « Liège, the place to build »,
- « Liège, vitrine des capitales culturelles européennes »,
- Le site Intranet « Grands projets liégeois »,
- « Dakar : un exemple d'exportation du savoir-faire des intercommunales – Recudak »,
- Le développement stratégique et les plans d'actions des arrondissements de la Province de Liège,
- « Immo Coronmeuse : un projet environnemental et urbanistique,
- Structure Locale de Coordination.

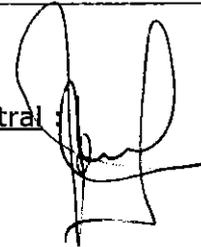
De nouveaux projets sont également à épinglez comme par exemple, l'analyse du potentiel économique des terrains de la Haute-Meuse Liégeoise et non utiles aux infrastructures aéroportuaires.

Aucune remarque n'est à relever quant à la rencontre des objectifs imposés à l'asbl, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentés légitimant l'accomplissement des missions minimales de service public lui fixées.

Aucun ajustement ne s'impose dès lors pour l'année 2011.

L'avis émis dans le cadre du présent rapport d'évaluation est par conséquent positif pour l'exercice 2010.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end, positioned to the right of the signature line.

Date : 01/12/2010

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « CENTRE PROVINCIAL LIÉGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES», EN ABRÉGÉ « CPL-ANIMAL » ASBL – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/095)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « CENTRE PROVINCIAL LIÉGEOIS DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET MARAÎCHÈRES», EN ABRÉGÉ « CPL - VEGEMAR» ASBL – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/096)

La Présidente informe l'Assemblée que ces deux documents ont été regroupés à la demande des membres de la 2^{ème} Commission.

Mme Sabine NANDRIN, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces deux documents au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Julien MESTREZ, Député provincial, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 11-12/095

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 28 janvier 2010 à l'asbl « Centre provincial Liégeois de Productions Animales »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-

ANIMAL » asbl, ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 28 janvier 2010.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
en date du 21 décembre 2005
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PRODUCTIONS
ANIMALES*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES A.S.B.L.	
Numéro d'entreprise	0421392249	
Siège social	LA HAYE 9 - 4910 THEUX	
Adresses d'activités	LA HAYE 9 - 4910 THEUX + RUE DE SAINT REMY 5 - 4601 ARGENTEAU	
Date de la création	08-12-1980	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	OUI (régime simplifié)	
Téléphone 087/54 24 24	Fax 087/54 19 74	
Adresse e-mail : Ferme.provinciale@provincedeliege.be	Site internet : www.prov-liege.be/jevoumont	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui		

II. En cas d'inspection

- Personnes à rencontrer :

Pierre POLARD

Fonction dans l'association :

Délégué à la gestion journalière et Directeur de la Ferme de La Haye à Theux

Marc ANCIA

Fonction dans l'association :

Directeur du CPL-Animal ASBL, Délégué à la gestion journalière et Directeur du Centre porcin à Argenteau

- Personne(s) rencontrée(s) :

Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Présidente : Jehane KRINGS, Conseillère provinciale

Adresse : rue Alfred Drèze 14 – 4860 PEPINSTER

Téléphone : 0474/88 11 26

- Directeur, Délégué à la Gestion journalière : Marc ANCIA

- Délégué à la Gestion journalière : Pierre POLARD

Adresse du siège social : La Haye 9 – 4910 THEUX

Téléphone : 087/54 24 24

Le Conseil d'Administration se compose de 14 personnes morales ou physiques.
L'Assemblée Générale se compose de 14 personnes morales ou physiques

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE (A.3)**IV. Fonctionnement****1) Personnel de l'asbl**

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1 + 1
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis à disposition	0,5
Autres	5 (APE)
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3 a) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	87 ha de superficie fourragère
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Le domaine du Centre Provincial Liégeois de Productions Animales de Jevoumont (26 hectares) et d'Argenteau
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	89 240,07 € voir comptes 2010 + courrier Adm. Centrale N/Réf. : DGT/Pr 1.2.2./RJ/075. Selon convention d'occupation des locaux

3 b) Biens matériel mis à disposition (nature du bien)

Matériel informatique	390,75 € voir annexe courrier DGT/Pr1.2.2 (RJ/075)
-----------------------	--

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs
AgriCharme	AYWAILLE, 22-23 AVRIL 2010	150	SENSIBILISER LES ENFANTS
Portes Ouvertes	I.P.E.A. LA REID 20 JUIN 2010	500	SENSIBILISER LES ENFANTS
Village provincial	MALMEDY, 26-27 MARS 2010	100	DECOUVERTE DE L'ECOLE D'AGRICULTURE ET DES ACTIVITES DE LA FERME
Formations à l'appréciation et à la classification du bétail	TOUT AU LONG DE L'ANNEE	± 150	PREPARATION DE NOS ETUDIANTS – SECTION TECHNIQUE I.P.E.A. LA REID
Formations sur la gestion des troupeaux laitiers	TOUT AU LONG DE L'ANNEE	± 30	PREPARATION DES BACHELIERS DE LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE-DPT AGRICULTURE
Formations diverses	TOUT AU LONG DE L'ANNEE	± 40	AIDE AUX AGRICULTEURS

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE (A.12)5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	120 000 € pour 2010 90 000 € prévus pour 2011	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la Députation permanente en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir (A. 20)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites A.S.B.L. (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Déjà transmis Copie jointe des comptes annuels internes du Centre Provincial Liégeois de Productions Animales A.S.B.L. au 31-12-2010 (B.2)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Déjà transmis Copies jointes (Approbation des comptes par l'AG voir (A.11)	
Rapport relatif à la situation administrative	Déjà transmis Copie jointe voir (A.23)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte Crédit agricole : 103-1015815-02 Bulletin de versement annulé reprenant le n° et l'adresse complète de l'Association (déjà transmis) N.B. : actuellement les virements se font via l'ordinateur	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région	158 052,05 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres	

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

1) Rencontre des missions du service public :

Etat des indicateurs quantitatifs d'exécution de tâches confiées à l'association en 2010

- Missions Pédagogiques

Tâches	Prévues	Réalisées
Encadrement de la formation pratique des élèves de l'Institut Agronomique de La Reid	Au moins 500 heures de travaux pratiques par an	1.036 heures
Encadrement de travaux de fin d'étude	Au moins un bachelier ou stagiaire belge ou étranger	3 étudiants

- Sélection et testage de reproducteurs

Tâches	Prévues	Réalisées
Assurer la gestion et le suivi parfait d'un cheptel laitier Holstein	Gestion d'une ferme laitière	OK
Assurer la gestion et le suivi d'un troupeau porcin	Gestion d'un centre d'insémination artificielle	OK
Sélection et testage	Au moins 20 verrats maternels hyper prolifériques au sein de la lignée K+	OK
Testage	Au moins 5 verrats terminaux au sein du Progénitest mis en place par l'Association Wallonne des Eleveurs de Porcs	OK

- Expérimentations, recherches et études

Tâches	Prévues	Réalisées
Effectuer une recherche appliquée dans un domaine zootechnique	Minimum 1 dans un domaine nouveau ou en application de techniques nouvelles	Podomètre
Participer à une étude sur les techniques de production porcines	Minimum 1 étude sur l'aspect sanitaire ou zootechnique	SRDP
Avec Gembloux FSAG (+AWE)	1 recherche	Valorisation des données du contrôle laitier
Avec l'ULg	1 recherche	Podomètres (TFE Bachelier IPEA 2010-2011)
Avec l'ULg	1 recherche : mammite	Utilisation des Petrifilme pour l'aide à la prise de décision en cas de mammite bovine

- Communication et vulgarisation

Tâches	Prévues	Réalisées
Participation à une foire ou manifestation agricole :	Minimum 1	Libramont, Battice, Crémone, Malmedy
Accueil de professionnels belges ou étrangers	Au moins 10	+/- 100 personnes Visiteurs français
Publication (communiqué de presse, brochure technique...) par an	Minimum 1	Cours informatisés sur la production porcine
Organisation d'une conférence	Minimum 1	Résultats centre de référence Région Wallonne sur exploitation RENKENS

- Guidance technico-économique

Tâches	Prévues	Réalisées
Guidance technico-économique	Au moins 15 exploitations	OK
Conseils et diagnostics	Minimum 100	OK
Analyses de verrats	Minimum 30	OK

- Production

Tâches	Prévues	Réalisées
Commercialisation de doses de sperme porcin	Minimum 15 000 doses	26.349

2) Conclusions :

L'A.S.B.L. a rempli correctement les missions du contrat de gestion durant cette année 2010.

Le renouvellement de celui-ci pour 2011 est donc souhaité sans aucune modification.

Cependant, il est important de remarquer que :

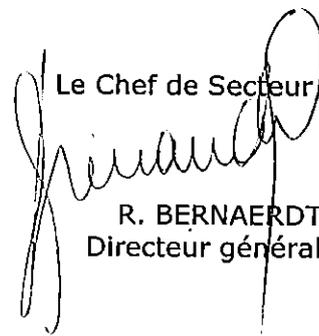
1. le Comité technique et scientifique associé à la gestion de la ferme a formulé de nombreuses pistes de recherche. Celles-ci sont à l'examen pour savoir si elles sont réalisables ou non ;
2. un expert a été désigné pour une mission exploratoire sur l'avenir du Centre d'insémination.

Parallèlement, il faut être conscient que ces deux axes ont été décidés par le Conseil d'administration dans le cadre de la réforme des compétences provinciales en discussion avec la tutelle régionale ; les finances de l'A.S.B.L. ne permettent aucunes dépenses extraordinaires comme, par exemple, d'envisager des investissements nouveaux. Les deux spéculations souffrent, ensemble, d'une crise profonde liée à des paramètres totalement indépendants de leur structure.

3) Evolution pour l'année 2011 :

Pas de modification.

Le Chef de Secteur



R. BERNAERDT
Directeur général

Date : Waremmé, le 29 juin 2011

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 15 février 2010 à l'asbl « CPL-VEGEMAR »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission ad hoc chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « CPL-VEGEMAR » ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « CPL-VEGEMAR » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 15 février 2010.

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
en date du 15 février 2010
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*
**Centre Provincial Liégeois
des Productions Végétales et Maraîchères**

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES au 30 juin 2011

I ; Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères En abrégé CPL-VEGEMAR asbl Anciennement CMH asbl	
Numéro d'entreprise	0424693318	
Siège social	Rue de Huy , 123 - 4300 WAREMME	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME	
Date de la création	07/04/83	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Oui	
Téléphone 019/69 66 82-83-89	Fax 019/69 66 99	
Adresse e-mail : luc.ruelle@provincedeliege.be	Site internet : http://www.provincedeliege.be/agriculture	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui		

I. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Monsieur RUELLE Luc
- Fonction dans l'association : délégué à la gestion journalière et à la représentation

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

Responsables :

- Président : Monsieur Pierre LE MAIRE,
Adresse : SC L'Yerne Rue du Parc Industriel, 16 - 4300 Waremmé
Téléphone : 019/32 77 07
- Trésorier : Mr Jean-Claude JADOT, représentant la Province de Liège
Adresse : Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME
- Délégués à la gestion journalière : MM Benoît HEENS et Luc RUELLE
 - Adresse : Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME
 - Téléphone : 019/69 66 89
-
- Liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale
Voir annexe A3

Fonctionnement

Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	5.5
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis à disposition	1 x 0.5 <i>Evaluation de la mise à disposition : 48.307,56 EUR</i>
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

Cotisations

Existence ou non	Oui
Montant annuel	20.00 EUR
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation :	108
- effectifs :	25
- adhérents :	84

Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	1 hangar agricole de 75 m ² à partir du 15/12/2010
Mises à disposition (nature du bien - superficie - Etablissement)	<p>Dans les locaux des SAP à Waremmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de ± 200 m² dans un hangar agricole - un atelier de mécanique de ± 140 m² - une cave de ± 140 m² - un laboratoire de ± 100 m² <p>Dans les locaux des SAP à Tinlot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de ± 50 m² dans hangar - une superficie de ± 50 m² en sous-sol des serres <p>Sur le site de Waremmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des terres agricoles d'une superficie de 9.15 ha <p>Sur le site de Tinlot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des terres agricoles d'une superficie de 8.48 ha <p>Evaluation de la mise à disposition : 29.699,83 EUR</p>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	96.822,74 EUR (v .annexe B2)
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	1.800,00 EUR (à partir du 15/12/2010)

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

Rapport d'activités de l'année précédente : voir annexe A12

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	100 000.00 EUR en 2010 100 000.00 EUR prévus en 2011	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la députation permanente en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir justificatif en annexe A20 Voir comptes joints en annexe B1 et B2 Voir rapport d'activités en annexe A12	
Documents probants établissant cette justification	Voir justificatif en annexe A20	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Voir comptes annuels de l'asbl CPL-VEGEMAR au 31/12/2010 en annexe B1	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir PV AG en annexe A11 Voir Rapport des vérificateurs aux comptes en annexe B4	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir annexe A23	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte Crédit agricole 103-1025332-13	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 EUR
	Région	215.429,44 EUR
	Commune	0.00 EUR
	Autres	0.00 EUR
	(=)	

I. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

voir annexe B3: budget 2011 de l'asbl CPL-VEGEMAR

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin de développer une activité dans le domaine des productions végétales et maraîchères qui s'articule autour des axes suivants :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques ;
 - **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmiture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations ;
 - **La promotion** de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits ;
 - **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège qui bénéficient de conseils en matière de phytotechnie, de lutte intégrée (réseaux d'avertissement agricoles), de gestion de l'irrigation et de recyclage d'eaux usées, de développement et la mise en œuvre de chartes de production, de compatibilité des activités agricoles avec l'environnement ;
 - **Le développement** de l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives, notamment les cultures horticoles comestibles ;
 - **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale sur les sites de Tinlot et Waremme.
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Le 19 mai 2011, suite au rapport GED 6400, le Collège a marqué son accord sur l'octroi d'un subside extraordinaire d'un montant maximum de 21.500,00 EUR en vue de couvrir les frais engagé par l'asbl CPL-VEGEMAR dans l'exécution du projet « Assistance gazon de Sport ».

II. Indicateurs d'exécution des tâches

1. INDICATEURS QUALITATIFS

L'ASBL Centre Provincial Liégeois des productions Maraîchères et végétales, anciennement Centre Maraîcher de Hesbaye, est une association qui trouve ses fondements, dès 1981, dans la nécessité d'une diversification maraîchère au sein des exploitations agricoles de Hesbaye. En effet, l'instauration des quotas sucre et lait obligent nos chefs d'exploitation à repenser l'ensemble de leurs spéculations et l'occupation de leurs surfaces de production. Sous l'impulsion de cette asbl et de l'industrie locale les superficies consacrées aux cultures légumières industrielles en Province de Liège ont rapidement atteint le chiffre de 6.000 hectares.

En 2009, suite à la restructuration des associations actives dans le domaine agricole subventionnées par la Province de Liège, le domaine d'activité du CPL-VEGEMAR s'est étendu aux productions fourragères (maïs, prairie, ...), aux productions industrielles alimentaires (céréales, betteraves sucrières, chicorées à inuline, ...) et non alimentaires (chanvre industriel, plantes à destination énergétique, ...) ainsi qu'à la production de biomasse énergétique. En 2009, le CPL-VEGEMAR a également mis en place un service d'aide à la conversion à l'agriculture bio., qui est actuellement en plein développement. Les activités du Centre sont multiples. Elles se divisent plusieurs secteurs d'activité :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques ;
- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmure, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations ;
- **La promotion** de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits ;
- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège qui bénéficient de conseils en matière de phytotechnie, de lutte intégrée (réseaux d'avertissement agricoles), de gestion de l'irrigation et de recyclage d'eaux usées, de développement et la mise en œuvre de chartes de production, de compatibilité des activités agricoles avec l'environnement ;
- **Le développement** de l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives, notamment les cultures horticoles comestibles ;
- **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale sur les sites de Tinlot et Waremmé.

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques :

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>
En culture maraîchères	min. 2 essais sur min. 1 site d'essais
en culture de maïs	min. 7 essais sur min. 3 sites d'essais
en céréales :	min. 4 essais sur min. 2 sites d'essais
en prairie :	min. 2 essais sur min. 1 site d'essais
agriculture et environnement :	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais
Cultures non-alimentaires et biomasse	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais
Agriculture bio	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais

- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière:

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>
communiqués de presse	minimum 5
brochures techniques	minimum 2
formation ou de conférence	minimum 10 heures

- **La promotion de l'image de marque de l'agriculture**

Tâches	Prévus
Participations aux opérations « Agricharme »	minimum 2
Opérations de promotion diverses	minimum 2

- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège :

Tâches	Prévus
Conseils phytotechniques	min. 10 exploitations encadrées
Réseaux d'avertissement agricoles	min 10 réseaux ravageurs ou maladies
Avis de fumure	min. 200 avis
Conseils d'irrigation	min 20 producteurs conseillés
Mise en œuvre de cahiers de charges	min. 10 exploitations suivies
Aide à la conversion bio	min 5 producteurs conseillés

- **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale

Tâches	Prévus
Gestion des terres de Waremme	9.15 ha
Gestion des terres de Tinlot	8.48 ha

3. ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

a) Rapport d'activités

b) Comptes de résultats et bilan établis conformément à la loi comptable de 1975.

III. Annexes jointes « INVENTAIRE DES PIÈCES DU DOSSIER »

	A. Documents administratifs ou juridiques	Emis		Transmis aux S.A.P.	Remarques
		dates	de ou par		
A. 1a)	Statuts	19/12/09	VEGEMAR.	19/12/09	
A. 1b)	Accusé dépôts statuts	19/12/09	T.C. Liège	19/12/09	
A. 2)	Registre des membres effectifs	31/12/10	VEGEMAR.	31/08/11	
A. 3)	Composition du C.A.	31/12/09	VEGEMAR.	31/08/11	
A. 4)	Nomination ou cessation fonction des administrateurs	07/07/10	VEGEMAR.	31/08/11	
A. 5)	Décisions dissolution association				Sans objet
A. 6)	R.O.I.				Sans objet
A. 7)	Accusé de réception dépôt des comptes	01/09/11	T.C. Liège	01/09/11	
A. 8)	Accusé de réception du greffe du registre des membres				Sans objet
A. 9)	Montant cotisation	26/05/10	VEGEMAR.	31/08/11	
A. 10)	Demande de subside	21/06/10	VEGEMAR.	21/06/10	
A. 11)	Rapport A.G. (P.V.)	24/08/11	VEGEMAR	31/08/11	
A. 12)	Rapport d'activités	24/08/11	VEGEMAR.	31/08/11	
A. 13)	Dossier association déposé au greffe	29/12/03 19/12/08 16/06/10	VEGEMAR.	21/06/10	Déjà en possession de l'ACP pour partie
A. 14)	Litige en justice				Sans objet
A. 15)	Taxe compensatoire	01/04/11	Bureau d'Enregist. de WAREMME	31/08/11	
A. 16)	Convocation A.G.	08/08/11	VEGEMAR.	08/08/11	
A. 17)	Projet nouveau contrat gestion		ACPAS 1.		
A. 18)	Rapport chef de secteur		SAP		
A. 19)	Annexe 1 au contrat de gestion	31/08/11	VEGEMAR	31/08/11	
A. 20)	Justification de l'emploi des subventions octroyées	31/08/11	VEGEMAR	31/08/11	
A. 21)	Rapport d'exécution	26/05/10	VEGEMAR	31/08/11	
A. 22)	Activités et projets prévus pour l'année à venir	26/05/10	VEGEMAR	31/08/11	
A. 23)	Rapport relatif à la situation administrative	12/01/10	VEGEMAR	31/08/11	
B. Documents comptables		Emis		Transmis aux S.A.P.	Remarques
		dates	de ou par		
B. 1)	Bilan	24/08/11	VEGEMAR	31/08/11	
B. 2)	Compte de résultat	24/08/11	VEGEMAR	31/08/11	
B. 3)	Budget	24/08/11	VEGEMAR	31/08/11	
B. 4)	Rapport vérificateurs	24/08/11	VEGEMAR	31/08/11	

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A WAREMME, LE 31 AOUT 2011.



LUC RUELLE,
DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

A. Documents administratifs ou juridiques

A. 18) Rapport chef de secteur

Voir annexe document A 19) Annexe 1 au contrat de gestion actualisée

Conclusions du Chef de Secteur

Le CPL VEGEMAR a parfaitement rencontré les missions définies par le présent contrat de gestion tant quantitativement que qualitativement.

Il est cependant utile de faire remarquer :

- 1) Que des missions supplémentaires ont été effectuées ; citons :
 - a) Le développement d'une cellule d'encadrement du bio
 - b) Les études relatives au bilan carbone
 - c) La recherche de solutions garantissant une biodiversité
- 2) Que le collègue a confié au CPL VEGEMAR une mise en place d'un projet pilote « assistance gazon – terrain de sports »

Ce projet consiste en l'amélioration de 6 terrains répartis sur l'ensemble du territoire de notre Province et doit servir de vitrine pour tous les clubs de football intéressés ainsi qu'aux communes qui pourront bénéficier d'un modèle de cahier des charges pour l'entretien de leurs infrastructures. Ce projet ne devrait pas être poursuivi sauf si le collègue provincial le souhaite.

Mais, en conséquence, il sera indispensable de revoir l'ensemble des missions agricoles confiées à l'ASBL ou renforcer les moyens humains et financiers pour tenir un même volume d'activités.

- 3) Que l'examen des comptes et bilan laisse apparaître un bénéfice important (+ 77.216,70 €). Ce montant a été entièrement justifié en assemblée générale par les gestionnaires. Il résulte d'une part de mouvements financiers décalés par rapport à l'exercice comptable et d'autre part, de charges (en personnel et en matériel) exceptionnellement moindre en 2010.

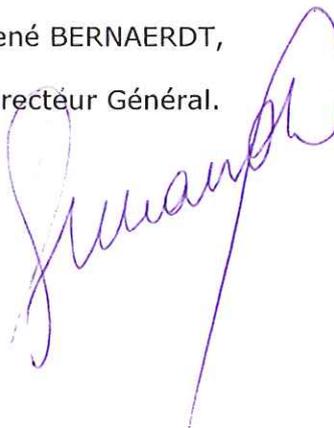
Si l'on fait abstraction de ces charges non supportées et de ces produits mal imputés de manière exceptionnelle, on peut donc estimer que le bénéfice « normal » de l'exploitation de l'ASBL en 2010 s'élève à 13.117,31 €.

En conclusion, le bilan 2010 tant en terme de missions que du point de vue financier s'avère très positif. Il n'est donc pas souhaitable de modifier ce contrat de gestion sauf si le Collège ou le Conseil provincial estime continuer le projet « assistance-gazon-sports ».

Le Chef de Secteur,

René BERNAERDT,

Directeur Général.



Conclusions du Chef de Secteur

Le CPL VEGEMAR a parfaitement rencontré les missions définies par le présent contrat de gestion tant quantitativement que qualitativement.

Il est cependant utile de faire remarquer :

- 1) Que des missions supplémentaires ont été effectuées ; citons :
 - a) Le développement d'une cellule d'encadrement du bio
 - b) Les études relatives au bilan carbone
 - c) La recherche de solutions garantissant une biodiversité
- 2) Que le collège a confié au CPL VEGEMAR une mise en place d'un projet pilote « assistance gazon – terrain de sports »

Ce projet consiste en l'amélioration de 6 terrains répartis sur l'ensemble du territoire de notre Province et doit servir de vitrine pour tous les clubs de football intéressés ainsi qu'aux communes qui pourront bénéficier d'un modèle de cahier des charges pour l'entretien de leurs infrastructures. Ce projet ne devrait pas être poursuivi sauf si le collège provincial le souhaite.

Mais, en conséquence, il sera indispensable de revoir l'ensemble des missions agricoles confiées à l'ASBL ou renforcer les moyens humains et financiers pour tenir un même volume d'activités.

- 3) Que l'examen des comptes et bilan laisse apparaître un bénéfice important (+ 77.216,70 €). Ce montant a été entièrement justifié en assemblée générale par les gestionnaires. Il résulte d'une part de mouvements financiers décalés par rapport à l'exercice comptable et d'autre part, de charges (en personnel et en matériel) exceptionnellement moindre en 2010.

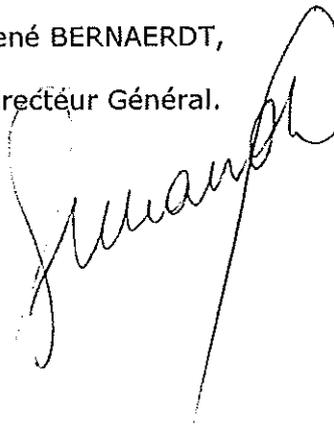
Si l'on fait abstraction de ces charges non supportées et de ces produits mal imputés de manière exceptionnelle, on peut donc estimer que le bénéfice « normal » de l'exploitation de l'ASBL en 2010 s'élève à 13.117,31 €.

En conclusion, le bilan 2010 tant en terme de missions que du point de vue financier s'avère très positif. Il n'est donc pas souhaitable de modifier ce contrat de gestion sauf si le Collège ou le Conseil provincial estime continuer le projet « assistance-gazon-sports ».

Le Chef de Secteur,

René BERNAERDT,

Directeur Général.



RAPPORT D'EXECUTION RELATIF A L'EXERCICE 2010

I. Rappel des missions confiées par la Province à l'association (article 6 du contrat de gestion)

En conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature en cours, l'association remplit les tâches de service public telles qu'elles lui ont été confiées et définies par la Province. La présente convention a pour objet de préciser la mission confiée par la Province à l'association concernée et de définir précisément les tâches minimales qu'implique la mission de service public lui conférée.

C'est ainsi qu'elle mettra en œuvre tous les moyens nécessaires afin de développer une activité dans le domaine du maraîchage, des cultures fourragères, industrielles alimentaires ou non-alimentaires, de la protection de l'environnement et de la gestion des espaces verts, en veillant au respect des règles du développement durable qui s'articule autour des axes suivants :

- L'expérimentation de nouveaux produits et de nouvelles techniques
- La vulgarisation des résultats auprès des utilisateurs de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmiture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...)
- L'encadrement de producteurs ou de groupements de producteurs situés pour la plupart en Province de Liège.
- Le développement de l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives, notamment les cultures horticoles comestibles ;
- La collaboration à toutes organisations destinées à assurer la promotion de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits ;
- La participation à la mise en place d'essais agronomiques et à la gestion de terrains agricoles.

L'association poursuivra ses objectifs dans les matières susvisées relevant de l'intérêt provincial, tel que défini à l'article 32 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, de manière complémentaire et non concurrente avec l'action régionale et celle des communes.

Les actions menées par l'association s'inscrivent dans la perspective de la rencontre d'un besoin spécifique d'intérêt public qui ne peut être utilement satisfait, par l'accomplissement de prestations de services facilement accessibles aux acteurs intéressés du secteur visé, que par la collaboration de l'autorité publique provinciale avec le secteur associatif et les partenaires ressortissant au domaine concerné.

II. Rappel des indicateurs d'exécution de tâches confiées à l'association (annexe 1 du contrat de gestion)

1. INDICATEURS QUALITATIFS

L'ASBL Centre Provincial Liégeois des Productions Maraîchères et Végétales, anciennement Centre Maraîcher de Hesbaye, est une association qui trouve ses fondements, dès 1981, dans la nécessité d'une diversification maraîchère au sein des exploitations agricoles de Hesbaye. En effet, l'instauration des quotas sucre et lait obligent nos chefs d'exploitation à repenser l'ensemble de leurs spéculations et l'occupation de leurs surfaces de production. Sous l'impulsion de cette asbl et de l'industrie locale les superficies consacrées aux cultures légumières industrielles en Province de Liège ont rapidement atteint le chiffre de 6.000 hectares.

En 2009, suite à la restructuration des associations actives dans le domaine agricole subventionnées par la Province de Liège, le domaine d'activité du CPL-VEGEMAR s'est étendu aux productions fourragères (maïs, prairie, ...), aux productions industrielles alimentaires (céréales, betteraves sucrières, chicorées à inuline, ...) et non alimentaires (chanvre industriel, plantes à destination énergétique, ...) ainsi qu'à la production de biomasse énergétique. En 2010, le CPL-VEGEMAR a également développé un service d'aide à la conversion à l'agriculture bio.

Les activités du Centre sont multiples. Elles se divisent plusieurs secteurs d'activité :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques ;
- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmure, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations ;
- **La promotion** de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits La collaboration à toutes organisations destinées à assurer ;
- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège qui bénéficient de conseils en matière de phytotechnie, de lutte intégrée (réseaux d'avertissement agricoles), de gestion de l'irrigation et de recyclage d'eaux usées, de développement et la mise en œuvre de chartes de production, de compatibilité des activités agricoles avec l'environnement ;
- **Le développement** de l'ensemble des activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives, notamment les cultures horticoles comestibles ;
- **La collaboration** à toutes organisations destinées à assurer la promotion de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits ;
- **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale sur les sites de Tinlot et Waremme.

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques :

Tâches	Prévus
En culture maraîchères	min. 2 essais sur min. 1 site d'essais
en culture de maïs	min. 7 essais sur min. 3 sites d'essais
en céréales :	min. 4 essais sur min. 2 sites d'essais
en prairie :	min. 2 essais sur min. 1 site d'essais
agriculture et environnement :	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais
Cultures non-alimentaires et biomasse	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais
Agriculture bio	min. 1 essai sur min. 1 site d'essais

- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière:

Tâches	Prévus
communiqués de presse	minimum 5
brochures techniques	minimum 2
formation ou de conférence	minimum 10 heures

- **La promotion de l'image de marque de l'agriculture**

Tâches	Prévus
Participations aux opérations « Agricharme »	minimum 2
Opérations de promotion diverses	minimum 2

- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège :

Tâches	Prévus
Conseils phytotechniques	min. 10 exploitations encadrées
Réseaux d'avertissement agricoles	min 10 réseaux ravageurs ou maladies
Avis de fumure	min. 200 avis
Conseils d'irrigation	min 20 producteurs conseillés
Mise en œuvre de cahiers de charges	min. 10 exploitations suivies
Aide à la conversion bio	min 5 producteurs conseillés

- **La gestion des terres de cultures** propriété provinciale

Tâches	Prévus
Gestion des terres de Waremme	9.15 ha
Gestion des terres de Tinlot	8.48 ha

II. Etat des indicateurs quantitatifs d'exécution de tâches confiées à l'association en 2010

Tâches	Prévus	Réalisé
Réseau d'avertissement agricole	minimum 1	14 réseaux
Mise en œuvre de cahiers de charge de production dans des exploitations agricoles	minimum 25	48 exploitations
Réalisation d'essai(s) phytotechnique(s)	minimum 1	42 essais
Suivi de problèmes de pollution (nitrates)	minimum 25 parcelles	248 parcelles
Guidance technique des producteurs (conseils d'irrigation et encadrement producteurs de maïs et d'herbe)	minimum 25 producteurs	43 producteurs
Promotion de l'image de marque de l'agriculture	minimum 4 opérations	4 opérations
Développement d'activités liées à la production, à la transformation et à la distribution des produits issus des cultures alternatives	A faire	Fait

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CHÂTEAU DE JEHAY » – EXERCICE 2010/PRÉVISIONS 2011 (DOCUMENT 11-12/097)

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF « SOCIÉTÉ ROYALE À L'ENCOURAGEMENT À L'ART WALLON », EN ABRÉGÉ « S.R.E.A.W. » ASBL – EXERCICE 2010-2011/PRÉVISIONS 2011-2012 (DOCUMENT 11-12/098)

La Présidente informe l'Assemblée que ces deux documents ont été regroupés à la demande des membres de la 3^{ème} Commission.

Mme Chantal GARROY-GALERE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ces deux documents au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS en ce qui concerne le document 11-12/097 et par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS en ce qui concerne le document 11-12/098.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme Anne-Catherine MARTIN, Conseillère provinciale, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Pour le document 11-12/097
UNANIMITE

Pour le document 11-12/098
Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.
S'ABSTIENT: le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 11-12/097

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 23 décembre 2005 à l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission chargée de vérifier la correcte exécution du contrat;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Association pour la gestion du Château de Jehay », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Association pour la gestion du Château de Jehay » a été effectuée pour l'exercice 2010 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE le 23 décembre 2005 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD – PERICK

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

Ex 1010

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	« Association pour la gestion du Château de Jehay » - asbl
Numéro d'entreprise	447 33 68 78
Siège social	Rue du parc, 1 – 4540 AMAY
Adresse(s) d'activité(s)	Rue du parc, 1 – 4540 AMAY
Date de la création	8 novembre 1991
Assujettissement ou non à la T.V.A.	NON
Téléphone: 085/82.44.00	Fax: 085/82.44.39
Adresse e-mail: info@chateaujehay.be	Site internet: www.chateaujehay.be
Statuts dernière version en possession de la Direction générale transversale :	
<p align="center">oui : X non:</p> <p>Si non :</p>	

II. En cas d'inspection

- **Personne à rencontrer** : Monsieur Emmanuel CLOSSET
Fonction dans l'association : Directeur
- **Personne(s) rencontrée(s)** :
Fonction(s) dans l'association :
- **Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial** :
- **Date de décision du Collège** :
En date du 25 mars 2010, Monsieur Emmanuel CLOSSET a été désigné par le Collège provincial en qualité de Chef de division au château de Jehay.
En date du 13 octobre 2010, le Bureau exécutif a marqué son accord sur la désignation de Monsieur CLOSSET en qualité de Directeur de l'asbl pour tous les actes liés à ladite asbl.
- **Date d'inspection** :
- **Éventuellement** : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- **Date de la/des visite(s)** :

III. Responsables :

- Président : Monsieur Christophe LACROIX - Député provincial
Adresse : Rue Romainville, 21 - 4520 WANZE
Téléphone : 04/237.27.20 (Cabinet)
- Secrétaire : Monsieur Paul-Emile MOTTARD - Député provincial (Secrétaire)
Adresse : Rue Fraischamps, 66 - 4030 GRIVEGNEE
Téléphone : 04/232.87.25
- Délégué à la gestion journalière: Monsieur Gaston GERARD - Député permanent honoraire
Adresse : Rue Rorive, 5/1 - 4520 WANZE
Téléphone : 085/82.44.01 (Château de Jehay)
- Trésorier : Madame Isabelle ALBERT - Conseillère provinciale
Adresse: Rue des Combattants 38 - 4360 OREYE
Téléphone : 019/67 70 43 (Administration communale d'Oreye - Bourgmestre)

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(Voir document 5)

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1 + 8 (voir annexe 1)
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	22 (voir annexe 1)
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	--
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	/
- effectifs :	/
- adhérents :	/

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	Château de Jehay et domaine sont propriétés de la Province de Liège
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Gestion par la Province de Liège – Administration Centrale
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
LE JEU DE PAQUES	LUNDI DE PAQUES	1650	JEU DECOUVERTE DU DOMAINE SOUS FORME DE REBUS	5.330 €
LES ENFANTS D'ABORD	1/8/10	3000	ANIMATIONS DIVERSES POUR ENFANTS	17.052 €
JOURNEE DU PATRIMOINE	11 ET 12/9/10		DECOUVERTE DES METIERS DU PATRIMOINE	0
LA NUIT DES SORCIERES	29/10/10	4200	ACTIVITE FETIVE	39.073 €
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	TOUTE L'ANNEE		EDUCATION PERMANENTE	12.841 €

EVENEMENTS REPRESENTATIFS DE L'ANNEE 2010 – PLUS DE DETAILS DANS LE RAPPORT D'ACTIVITE DOCUMENT 2

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE (VOIR ANNEXE 2)

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	271000 € de subside de fonctionnement. (271000 € de la Province de Liège). Le subside de la fédération du Tourisme 2006 n'a pas été versé. Pas de subside d'équipements touristiques depuis 2007.	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Bilan et comptes de résultats soumis aux commissaires aux comptes et à l'Assemblée générale. (Document 3)	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement, organisation de la saison (événements, publications, promotions, ...) – Provision en vue de l'aménagement du sous-sol et de la restauration de pièces de collection – voir bilan comptable.	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Bilan et comptes de résultats 2009 <i>Yolo</i>	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	voir annexe 3	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir document 8	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	091-0123157-93 Association pour la gestion du Château de Jehay asbl Rue du parc, 1 – 4540 AMAY	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune	EUR
	Autres (=)	EUR

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours : Voir Document 4
- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : En annexe 4 , fascicule de présentation de la saison touristique 2011, avec horaire, tarif et agenda.
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).
 - Nature de la demande: Demande de subside de fonctionnement (voir annexe 5)
 - Date d'introduction : 17 novembre 2010
 - Service provincial contacté: Administration Centrale Provinciale

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

L'association a pour but l'harmonisation des efforts en vue de mettre en valeur le potentiel touristique et culturel du domaine.

L'association a pour objets la gestion et l'exploitation, à des fins touristiques et culturelles, du château, des collections et de ses dépendances. L'association gèrera les biens pour le compte de la province de Liège, propriétaire en vertu de l'acte de vente du 20 juillet 1978.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Evénements année 2010

Lundi de Pâques – 5 avril 2010
Chasse aux oeufs

Le dimanche 16 mai 2010
"Printemps des musées".

Du 1^{er} avril au 03 octobre 2010
"Paul Delvaux, empreintes intimes" – Exposition d'œuvres de Paul Delvaux.

Les dimanches de Juillet et août 2010
Concert à la chapelle

Le dimanche 01 août 2010
"Les enfants d'abord" – Animations.

Les samedi 11 et dimanche 12 septembre 2010
"Les journées du patrimoine".

Le vendredi 29 octobre 2010
"La nuit des sorcières" – Clôture de la saison touristique.

De septembre à décembre 2010
 "Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial"

2. Indicateurs quantitatifs

Mode de visite	Types de visiteurs	Total année 2010	Fréquentation hors événements en %	Fréquentation totale en %
Individuels	Combiné Parc + château	4422	26,90%	14,22%
	Parc	1426	8,68%	4,59%
	Enfants 7-18	624	3,80%	2,01%
	Enfants 0-6	563	3,43%	1,81%
	Professeurs	141	0,86%	0,45%
	Presse	18	0,11%	0,06%
	demandeurs d'emploi	33	0,20%	0,11%
	Réductions autres	79	0,48%	0,25%
	Séniors	1487	9,05%	4,78%
	Etudiants	439	2,67%	1,41%
Groupes	Groupes	3288	20,00%	10,58%
	Groupes scolaires	1474	8,97%	4,74%
	Article 27	44	0,27%	0,14%
	Entrées gratuites	2398	14,59%	7,71%
Sous-Total		16.436	100,00%	52,86%
Evènements	Evènements	14.655		47,14%
Total général		31.091		100,00%

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

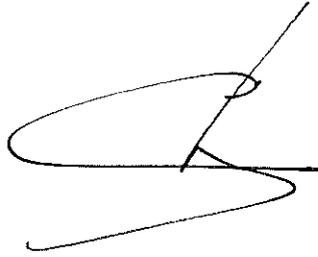
- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Annexe 1 : Personnel de l'ASBL et mis à disposition
- Annexe 2 : Rapport d'activités 2009 *2010*
- Annexe 3 : Bilan et comptes de résultats 2009 *2010*
- Annexe 4 : Fascicule de présentation de la saison touristique 2010
- Annexe 5 : Demande de subside de fonctionnement.

Signature(s) :

Monsieur Christophe LACROIX,
Député,
Président de l'Association,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a long, sweeping tail that curves upwards and then downwards.

DATE :
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

En application des articles 20, 21 et 22 du contrat de gestion unissant la Province de Liège et l'A.S.B.L. Association pour la Gestion du Château de Jehay, je me suis livré à une analyse du *Rapport d'évaluation des tâches et missions 2010*, complété par le rapport présenté au Conseil provincial. Nous pouvons ainsi constater que les objectifs définis par le contrat de gestion ont bien été rencontrés par les activités de l'ASBL (document 2).

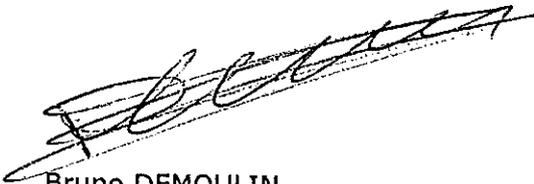
Sur le plan financier, le compte de résultats témoigne d'une diminution des charges d'exploitation (de 714.692,89€ en 2009 à 411.427,39€ en 2010) liée à l'absence de manifestations exceptionnelles telles l'Exposition Delvaux ou les Féeries provinciales. Les produits d'exploitation passent, eux, de 611.587,28€ à 409.474,60€. Le résultat de l'exercice est constitué par un bénéfice de 5.539,87€ (document 3).

Sur le plan du Bilan, il convient de souligner le subside Équipement 2006 de 200.000€ de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège qui se trouve toujours dans le *Réalisable* de l'*Actif* : Subside à recevoir. Il conviendrait de trancher cette question. Par ailleurs, le *disponible* s'élève à 429.696,29€. L'ensemble de l'*Actif-Passif* s'élève, lui, à 964.569,5€.

Quant au budget 2011 (document 4), il s'élève en Dépenses à 445.430,0€ et en Recettes à 432.850,00€, soit un déficit prévu de 12.580€.

En raison de l'importance du *Disponible* et des résolutions du Conseil provincial de 2010 sur les futures missions provinciales, il conviendrait de réfléchir à une baisse progressive du subside provincial de fonctionnement et à la réinsertion du Château de Jehay, et particulièrement de son personnel, dans la structure provinciale dans la perspective de la création d'un pôle de réflexion et de développement muséal. Ce pôle s'appuierait sur le Château de Jehay et le Musée de la Vie wallonne.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :



Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 13 septembre 2011

PROJET DE RÉSOLUTION

Le CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2010/2011 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 juin 2007 à l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « SREAW, asbl »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » a été effectuée pour l'exercice 2010/2011 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc* par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 juin 2007;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 22 décembre 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

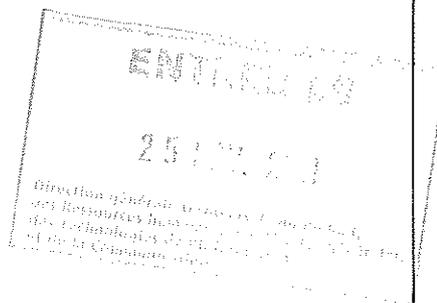
Myriam ABAD-PERICK

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 21 juin 2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Société d'Encouragement à l'Art Wallon.*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Société d'Encouragement à l'Art Wallon, ASBL	
Numéro d'entreprise	0402 363 225	
Siège social	Rue Surllet, 20 à 4020 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue Surllet, 20 à 4020 Liège	
Date de la création	20 août 1926	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Oui (à la Cafétéria jusqu'au 31 juillet 2011)	
Téléphone 04/342 59 84	Fax 04/342 59 08	
Adresse e-mail trianon@swing.be	Site internet www.trianonliege.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
oui		



II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Paul Lefin,
Fonction dans l'association : Administrateur directeur

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Monsieur Jean-Pierre HUPKENS
Adresse : Rue J. Dejardin, 86 à 4020 Liège
Téléphone (bureau) : 04/221 92 44
- Secrétaire : Monsieur Paul LEFIN
Adresse : Rue des Orchidées, 178-0001 à 4030 Liège
Téléphone : 0475/ 628 082

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
ANNEXE 1 ET 2

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	2,3
APE	2
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	1,5
Autres	6/8+ 41 comédiens selon programmation
Bénévoles non payés	1/8
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – non
- adhérents :	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Domaine du Pavillon de Flore plus ou moins 55 Ares
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Voir convention Ville de Liège en annexe 9
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
THEATRE DIALECTAL	VOIR RAPPORT MORAL	VOIR RAPPORT MORAL - ANNEXE 3	VOIR COMPTE ET BILAN, EN ANNEXE N° 4	VOIR BUDGET ANNEXE 5
CENTRE CULTUREL WALLON	VOIR RAPPORT MORAL	VOIR RAPPORT MORAL ANNEXE 3	VOIR COMPTE ET BILAN, EN ANNEXE 4	VOIR BUDGET ANNEXE 5

PUBLICATIONS : 1 INFOR TRIANON - 18 PROGRAMMES DE SPECTACLE - 1 SITE
INTERNET : WWW.TRIANON.

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	€	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Animation et gestion du Théâtre communal du Trianon et développement de l'art wallon sous toutes ses formes.	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Comptes et bilan – Trianon 2010-2011 (annexe 4)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Comptes et bilan – Trianon 2009-2010 (annexe 11)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	le 25 août 2011	
Rapport relatif à la situation administrative	Copie jointe – annexe 7	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Copies jointes – annexe 3	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-8899460-28	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	75.332,00 EUR
	Région - APE	12.349,50 EUR
	Commune Ville de Liège	77.000,00 EUR
	Autres cotisations communes (8)	19.799,20 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION - ANNEXE 8

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : pièces jointes

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : Voir Infor-Trianon contenant tout le programme 2011-2012, joint en annexe.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

Voir rapport moral – annexe 3

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

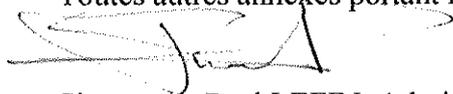
- a) Rapport d'activités – annexe 3
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Annexe 4

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.



Signature : Paul LEFIN, Administrateur directeur.

DATE : LE 26 OCTOBRE 2011.
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

AVIS : en application des articles 20, 21 et 22 du contrat de gestion du 21 juin 2007 unissant la Province de Liège et l'ASBL Société d'Encouragement à l'Art Wallon, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'ASBL, remis ce 8 octobre 2011. Il convient de constater que les objectifs définis par le contrat de gestion ont été rencontrés par les réalisations de l'ASBL. Le Rapport moral et rapport d'activités 2010-2011 en est le signe (annexe 3).

Sur le plan financier, le bilan interne 2010-2011 au 30 juin 2011 fait apparaître une perte de 25.797,22€ (cf. le Compte de résultats p. 7, annexe 4), le déficit cumulé s'élevant à 131.977,6€. Le budget 2011-2012 (annexe 5) s'élève à 325.336,74€ en Recettes et à 313.054€ en Dépenses soit un bénéfice prévu de 12.282,74€

Signatures des Chefs de secteur compétent et responsable du service central :



Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 22 novembre 2011

**MODIFICATION DES REDEVANCES D'ANALYSES RÉALISÉES PAR LA STATION
PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES (DOCUMENT 11-12/099)**

M. Marc FOCCROULLE, Conseiller provincial, fait rapport sur ce document au nom de la 7ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter les deux projets de résolution par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu sa résolution du 18 octobre 1989 fixant le tarif des analyses réalisées par la Station provinciale d'Analyses agricoles telle que modifiée par ses résolutions du 20 décembre 1990 et du 22 novembre 2001;

Considérant qu'il convient d'adapter le tarif applicable à la Station précitée ;

Considérant que la révision des règlements-tarifs fait partie des mesures adoptées par le Collège le 24 avril 2008 dans le cadre du Plan Stratégique de Gouvernance Budgétaire;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}. – Le tarif des analyses réalisées par la Station provinciale d'Analyses agricoles est fixé comme suit :

PROVINCE DE LIEGE

STATION PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES

rue de Dinant, 110 (Quatre-Bras) B-4557 TINLOT tél. 085 243 800 télécopie 085 243 801
courriel spaa@provincedeliege.be

Analyses de terre

- analyses

chimiques

* Analyse standard

comprenant phosphore, potassium, sodium, magnésium, calcium, pH (KCl), besoin en chaux, % humus et conseils

pour les agriculteurs professionnels

8 €

pour les particuliers

15 €

* Cuivre, fer, manganèse, zinc, sodium, etc. (par élément)

5 €

*		
Nitrates	(reliquat azoté, par horizon ou échantillon)	12 €
* Azote total	(par méthode de référence Kjeldhal)	14 €
* pH		
eau		14 €
* Capacité d'échange cationique		14 €
* Valeur neutralisante, etc.		14 €
- analyses		
physiques		
* Granulométrie	(% de sable, % de limon, % d'argile)	14 €
* supplément pour fractions de sable et limon		14 €
Analyses de fourrage et autres aliments pour bétail		
* Analyse complète		10 €
comprenant matière sèche, pH et ammoniacque (ensilage), cellulose, matières azotées digestibles, cendres, minéraux solubles		
* Analyse des composants organiques (SPIR), matière sèche		4 €
* Analyse minérale, matière grasse, etc.		6 €
* Cuivre, manganèse, zinc, etc. (par élément)		5 €
Engrais de ferme		
* Compost et amendements autres organiques		30 €
comprenant matière sèche, pH, azote total, ammoniacal, matière organique, carbone organique total, éléments majeurs totaux		
* Azote total et ammoniacal		14 €
Maladies des végétaux		
* Nématode de la betterave, de la pomme de terre		14 €
* Identification de maladies végétales communes		7 €

Article 2. - En cas de demande urgente, le montant de la redevance unitaire sera doublé.

Article 3. - Les services provinciaux pourront bénéficier d'une exonération du montant des redevances dues sur les analyses standards.

Article 4. - Le montant des redevances est revu annuellement au 1^{er} janvier sur base du calcul suivant :

$$\frac{\text{Taux de base (Prix 2012)} \times \text{indice santé du mois d'octobre n-1}}{\text{Indice santé du mois d'octobre 2011}}$$

et avec application de l'arrondi de transparence.

Article 5. - La présente résolution produira ses effets à partir du 1^{er} janvier 2012

Article 6. - La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

VII APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011 est approuvé.

VIII CLÔTURE DE LA RÉUNION

La Présidente déclare close la réunion publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 17h05.

Par le conseil,

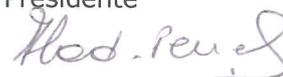
La Greffière provinciale

Marianne LONHAY



La Présidente

Myriam ABAD-PERICK



Document 11-12/091

RESOLUTION N°1

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant qu'il y a lieu de titulariser pour un mandat de cinq ans renouvelable, l'emploi de Directeur de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège, suite à l'échéance du mandat de 5 ans du titulaire ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit;

Vu les décrets de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu le règlement relatif aux élections du personnel directeur, adopté par résolution du Conseil provincial du 24 février 2011 ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant des Hautes Ecoles de la Province de Liège;

Attendu que seule une candidature admissible a été enregistrée;

Vu l'application de l'article 71 du décret du 5 août 1995 de la Communauté française modifié par décret du 30 juin 2006 précisant notamment que :

« S'il y a moins de trois candidats qui se présentent, l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie d'études concernée est appelé à choisir trois candidats sur la base d'une liste composée, outre du ou des candidats qui se sont présentés, de tous les membres du personnel enseignant de la catégorie d'études concernées qui satisfont aux conditions

prévues à l'article 15 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. »

Vu le classement des trois premiers candidats proposés par l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège, lors de l'élection qui s'est tenue le 21 novembre 2011 ;

Vu l'avis rendu par la Commission d'audit constituée en vertu de l'article 4 de la résolution du Conseil provincial du 24 février 2011 ;

Vu les candidatures de :

Monsieur DAL ZOTTO Giuseppe, né le 13 septembre 1950, titulaire d'une licence en sciences politiques, économiques et sociales, d'un diplôme d'A.E.S.I. mathématiques-sciences économiques et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 100 suffrages).

Carrière provinciale

- Entré en fonction le 20 septembre 1971.
- Nommé à titre définitif le 1^{er} septembre 1976.
- A exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 20 septembre 1971 au 31 août 1996 à l'E.P. et l'IPES de Seraing et à l'INPRES de Seraing et dans l'Enseignement provincial supérieur de promotion sociale du 1^{er} octobre 1992 au 30 juin 1993 à l'I.P.E.P.S. de Seraing supérieur.
- A exercé les fonctions de maître-assistant en sciences économiques du 1^{er} septembre 1996 au 31 décembre 2001 à la H.E.P.L.
- Exerce les fonctions de Directeur de catégorie sociale depuis le 1^{er} janvier 2002 à la H.E.P.L.
- Signalement d'appréciation : TRES BON.

Madame LAMBERT Valérie, née le 31 août 1971, titulaire d'une licence en psychologie et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 1 suffrage).

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 21 novembre 1994.
- Nommée à titre définitif le 15 septembre 2005.
- A exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial supérieur de plein exercice du 21 novembre 1994 au 30 juin 1996 à l'I.S.I.S. et l'I.E.P. Sup.
- A exercé les fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial supérieur de promotion sociale du 1^{er} septembre 1995 au 16 mars 1997 et du 17 juin 1997 au 30 juin 1997, dans différents Instituts.
- Exerce les fonctions de maître-assistante en langues psychopédagogie et psychologie depuis le 1^{er} septembre 1996 à la H.E.P.L.
- Signalement d'appréciation : BON.

Monsieur DECHAMPS Jean, né le 17 mai 1949, titulaire d'une licence en philologie germanique et d'un A.E.S.S. (qui n'a pas obtenu de suffrage).

Carrière provinciale

- Entré en fonction le 06 septembre 1971.
- Nommé à titre définitif le 1^{er} septembre 1976.
- A exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 06 septembre 1971 au 30 septembre 1973 et du 01 octobre 1974 au 30 juin 1996, dans différents Instituts.

- A exercé les fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial supérieur de promotion sociale du 1^{er} septembre 1977 au 30 juin 1994 en fonction accessoire à l'I.P.E.P.S. de Verviers Com.
- Exerce les fonctions de maître-assistant en langues depuis le 1^{er} septembre 1996 à la H.E.P.L.
- Signalement d'appréciation : TRES BON.

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation de Monsieur Guiseppe DAL ZOTTO en qualité de Directeur de la catégorie sociale à la Haute Ecole de la Province de Liège du fait que l'intéressé a obtenu le plus grand nombre de suffrages favorables ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la désignation pour un mandat de cinq ans, renouvelable, d'un directeur à temps plein de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

70 membres prennent part au vote;

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 19
- votes valables : 51
- majorité absolue : 26

- Monsieur DAL ZOTTO Giuseppe obtient 49 suffrages
- Madame LAMBERT Valérie obtient 0 suffrage
- Monsieur DECHAMPS Jean obtient 2 suffrages.

Attendu que le Conseil provincial se rallie ~~ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- M. Giuseppe DAL ZOTTO est désigné, pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en qualité de directeur de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège, à dater du 1^{er} janvier 2012.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre et à la Communauté française, pour disposition.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

RESOLUTION N°2

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant qu'il y a lieu de titulariser pour un mandat de cinq ans renouvelable, l'emploi de Directeur de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège, suite à l'échéance du mandat de 5 ans du titulaire ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit;

Vu les décrets de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu le règlement relatif aux élections du personnel directeur adopté par résolution du Conseil provincial du 24 février 2011 ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant des Hautes Ecoles de la Province de Liège;

Attendu que quatre candidatures admissibles ont été enregistrées;

Vu le classement des trois premiers candidats proposés par l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège, lors de l'élection qui s'est tenue le 21 novembre 2011 ;

Vu l'avis rendu par la Commission d'audit constituée en vertu de l'article 4 de la résolution du Conseil provincial du 24 février 2011 ;

Vu les candidatures de :

Madame INFANTES Maria-Isabel, née le 4 juillet 1952, titulaire d'un diplôme d'infirmière graduée hospitalière, d'une licence en sciences sanitaires et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 117 suffrages).

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 1^{er} mars 1979.
- Nommée à titre définitif le 1^{er} juillet 1985.
- A exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 1^{er} mars 1979 au 31 août 1996 à l'I.E.P. secondaire et supérieur.
- A exercé les fonctions de maître assistante en soins infirmiers du 15 septembre 2002 au 31 décembre 2006 à la H.E.P.L.
- Exerce les fonctions de Directrice de catégorie paramédicale depuis le 1^{er} janvier 2007 à la H.E.P.L.
- Signalement d'appréciation : BON.

Monsieur LABYE Philippe, né le 18 août 1969, titulaire d'une licence en kinésithérapie, d'un A.E.S.S., d'un D.A.P. et d'un C.A.P.A.E.S. (qui a obtenu 66 suffrages)

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 11 mars 1996.
- Nommé à titre définitif le 15 septembre 2003.
- A exercé la fonction d'enseignant dans l'Enseignement provincial supérieur de plein exercice du 11 mars 1996 au 5 avril 1996 à l'E.S. Kinésithérapie.
- A exercé la fonction de maître de formation pratique en kinésithérapie du 21 octobre 1996 au 14 juillet 1998 à la H.E.P.L.
- Exerce les fonctions de maître-assistant en kinésithérapie depuis le 15 septembre 1998 à la H.E.P.L.
- Signalement d'appréciation : BON.

Madame THERASSE Chantal, née le 16 août 1962, titulaire d'une licence en santé publique, d'un graduat « Infirmière de cadre », d'un graduat « Infirmière en pédiatrie », d'un D.A.P., et d'un C.A.P.A.E.S. (qui a obtenu 52 suffrages)

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 03 mars 1997.
- Nommée à titre définitif le 15 septembre 2003.
- A exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice du 03 mars 1997 au 30 juin 1997 à l'I.E.P. secondaire de Liège.
- A exercé les fonctions de maître de formation pratique en soins infirmiers du 15 septembre 1997 au 20 novembre 2003.
- Exerce les fonctions de maître de formation pratique et de maître assistante en soins infirmiers depuis le 21 novembre 2003, à la H.E.P.L.
- Signalement d'appréciation : TRES BON.

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation de Madame INFANTES Maria-Isabel en qualité de Directrice de la catégorie paramédicale à la Haute Ecole de la Province de Liège du fait que l'intéressée a obtenu le plus grand nombre de suffrages favorables ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la désignation pour un mandat de cinq ans, renouvelable, d'une directrice à temps plein de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

70 membres prennent part au vote;

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 20
- votes valables : 50
- majorité absolue : 26

- Madame INFANTES Maria-Isabel obtient 48 suffrages
- Monsieur LABYE Philippe obtient 1 suffrage
- Madame THERASSE Chantal obtient 1 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie – ~~ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Mme Isabel INFANTES est désignée, pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en qualité de directrice de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège, à dater du 1^{er} janvier 2012.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre et à la Communauté française, pour disposition.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK.

Document 11-12/092

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la titularisation d'un emploi de Directeur technique vacant au cadre du Service provincial des Bâtiments

Attendu que les crédits sont prévus au budget;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause;

Attendu que cette vacance d'emploi a été portée à la connaissance des membres du personnel réunissant les conditions réglementaires;

Vu la candidature admissible de Madame Marie-Louise CHABOT, née le 23 avril 1954 ;

Attendu que Madame Marie-Louise CHABOT :

- Est entrée en fonctions le 8 août 1978, en qualité d'architecte stagiaire à titre contractuel au Service provincial des Bâtiments
- A été nommée à titre définitif le 1^{er} mai 1981, en la même qualité ;
- Exerce les fonctions supérieures de Directeur technique depuis le 01.01.2007 au Service provincial des Bâtiments
- Bénéficie d'un bulletin d'évaluation Très positif, dans le cadre de ses fonctions de d'architecte au Service provincial des Bâtiments.

Vu la candidature admissible de Madame Viviane MARICHAL, née le 04 mai 1956 ;

Attendu que Madame Viviane MARICHAL :

- Est entrée en fonctions le 1^{er} janvier 1981, en qualité d'architecte stagiaire à titre contractuel au Service provincial des Bâtiments ;
- A été nommée à titre définitif le 1^{er} novembre 1993, en la même qualité ;
- Bénéficie d'une évaluation positive, dans le cadre de ses fonctions d'architecte au Service provincial des Bâtiments.

Vu la candidature de Monsieur Jean-Pierre HENS, né le 29 octobre 1957 ;

Attendu que Monsieur Jean-Pierre HENS :

- Est entré en fonctions le 23 janvier 1984, en qualité d'architecte stagiaire à titre contractuel au Service provincial des Bâtiments ;
- A été nommé à titre définitif le 1^{er} novembre 1993, en la même qualité ;
- Bénéficie d'une évaluation Très positive, dans le cadre des ses fonctions d'architecte au Service provincial des Bâtiments.

Vu la candidature de Monsieur Philippe MOREAU, né le 22 février 1968 ;

Attendu que Monsieur Philippe MOREAU :

- Est entrée en fonctions le 13 février 1995, en qualité d'architecte à titre contractuel et à temps plein au Service provincial des Bâtiments ;
- A été nommé à titre définitif le 1^{er} mai 1996, en qualité d'attaché architecte ;
- Bénéficie d'une évaluation Très positive, dans le cadre de ses fonctions d'attaché architecte au Service provincial des Bâtiments.

Vu les éléments d'appréciation fournis par les pièces contenues dans les dossiers mis à la disposition des membres du Conseil ;

Vu la proposition motivée du Collège provincial en faveur de la nomination de Madame Marie-Louise CHABOT ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant;

PROCEDE, par bulletin secret :

à la promotion, à dater du 1^{er} janvier 2012, d'un Directeur(trice) technique au Service provincial des Bâtiments.

70 membres prennent part au vote.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	70
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	20
- nombre de votes valables :	50
- majorité absolue :	26
Madame Marie-Louise CHABOT :	48 suffrages
Madame Viviane MARICHAL :	2 suffrages
Monsieur Jean-Pierre HENS :	0 suffrage
Monsieur Philippe MOREAU :	0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie – ~~ne se rallie pas~~ à la motivation proposée par le Collège provincial.

ARRETE :

Article 1^{er} - Madame Marie-Louise CHABOT est promue, à dater du 1^{er} janvier 2012, en qualité de Directeur technique au Service provincial des Bâtiments.

Article 2. – La présente résolution sera adressée à l'intéressée, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 22.12.2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK .

Document 11-12/100

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant que l'emploi de Directeur(trice) de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy est définitivement vacant au 1^{er} janvier 2012, suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite de sa titulaire ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit ;

Vu le décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;

Etant donné que, conformément au décret dont question ci-avant, la titularisation définitive d'un emploi de direction doit faire l'objet d'un stage préalable de deux années, soumis à évaluation ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant de l'enseignement de plein exercice ;

Attendu que quatre candidatures répondent aux conditions du palier 1 de l'appel ;

Vu la candidature de Madame **Dominique DUCHENNE**, née le 28 avril 1964 ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en philologie germanique et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est en possession de quatre attestations de réussite ou de dispense des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'elle est entrée en fonction le 18 avril 2001 en qualité de professeur ;

Qu'elle a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice du 18/04/01 au 27/04/01, du 03/05/01 au 30/06/01 et du 05/09/01 au 31/08/08 dans différents Instituts ;

Qu'elle est désignée en qualité de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy sans interruption depuis le 1^{er} septembre 2008 ;

Qu'elle exerce actuellement les fonctions supérieures de directrice à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal depuis le 1^{er} novembre 2011 ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1^{er} avril 2005 ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège le 17 février 2005 ;

Qu'elle bénéficie d'une ancienneté de service de 2.859 jours (au 31/08/11).

Vu la candidature de Monsieur **Benoît FRANCK**, né le 11 octobre 1969 ;

Attendu que ce candidat est titulaire d'une licence en histoire et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en histoire ;

Qu'il est en possession de trois attestations de réussite ou de dispense des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'il est entré en fonction le 9 mai 2001 en qualité de chargé de cours ;

Qu'il a exercé les fonctions de chargé de cours et/ou de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice du 09/05/01 au 22/05/01, du 25/05/01 au 01/06/01, du 18/09/02 au 20/12/02, du 10/01/03 au 28/02/03 dans différents Instituts ;

Qu'il exerce les fonctions de professeur au Lycée technique provincial Jean Boets sans interruption depuis le 13 mars 2003 ;

Qu'il a été nommé à titre définitif en qualité de chargé de cours le 1^{er} avril 2007 et en qualité de professeur le 1^{er} avril 2008 ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « BON » lui attribué par son Collège le 12 juin 2003 ;

Qu'il bénéficie d'une ancienneté de service de 2.667 jours (au 31/08/11).

Vu la candidature de Monsieur **Michel NELISSEN**, né le 17 mai 1964 ;

Attendu que ce candidat est titulaire d'un graduat en comptabilité, d'une licence en politique économique et sociale et d'un diplôme d'aptitudes pédagogiques ;

Qu'il est en possession de quatre attestations de réussite ou de dispense des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'il est entré en fonction le 15 mars 1991 en qualité de professeur ;

Qu'il a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et de promotion sociale du 15/03/91 au 29/03/91, du 17/04/91 au 06/06/91, du 13/05/92 au 26/05/92, du 07/12/92 au 18/12/92, du 25/01/93 au 19/02/93, du 15/03/93 au 02/04/93, du 10/05/93 au 28/05/93, du 22/02/94 au 21/06/94, du 04/10/94 au 31/03/95, du 12/04/95 au 29/06/95, du 01/03/96 au 08/03/96, du 12/03/96 au 15/05/96, du 12/11/96 au 30/06/97, du 09/10/97 au 30/06/98 et du 01/09/98 au 31/08/04 dans différents Instituts;

Qu'il exerce les fonctions de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal sans interruption depuis le 1^{er} septembre 2004 ;

Qu'il a été nommé à titre définitif en qualité de professeur le 1^{er} avril 2004 ;

Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « BON » lui attribué par son Collège le 1^{er} avril 2004 ;

Qu'il bénéficie d'une ancienneté de service de 4.670 jours (au 31/08/11).

Vu la candidature de Madame **Carmela TEDESCO**, née le 11 septembre 1973 ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en sciences chimiques et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en sciences chimiques ;

Qu'elle est en possession de cinq attestations de réussite des formations telles qu'imposées par le décret du 2 février 2007 ;

Qu'elle est entrée en fonction le 18 janvier 2000 en qualité de chargée de cours en fonction accessoire dans l'enseignement de promotion sociale et le 1^{er} septembre 2000 en qualité de professeur ;

Qu'elle a exercé les fonctions de professeur dans l'enseignement provincial de promotion sociale du 18/01/00 au 25/04/00 (en fonction accessoire) et dans l'enseignement secondaire de plein exercice du 01/09/00 au 30/06/01 dans divers Instituts ;

Qu'elle exerce les fonctions de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy depuis le 8 octobre 2001 ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur le 1^{er} avril 2004 ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRES BON » lui attribué par son Collège le 1^{er} avril 2004 ;

Qu'elle bénéficie d'une ancienneté de service de 3.264 jours (au 31/08/11).

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation, au 1^{er} janvier 2012, de Madame Dominique DUCHENNE en qualité de Directrice-stagiaire de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy, du fait :

Qu'elle est la candidate la plus âgée ;

Qu'elle est détentrice des titres requis, en ce compris la réussite à au moins trois formations ;

Attendu qu'elle est la seule à exercer des fonctions supérieures de directrice depuis le 1^{er} novembre 2011 à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal ;

Qu'elle peut prétendre à une connaissance certaine des structures de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy, y ayant exercé les fonctions de professeur du 1^{er} septembre 2008 au 31 octobre 2011 ;

Qu'elle bénéficie d'une évaluation avec mention TRES BON ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, tenant compte des motivations susvisées, à la désignation d'un Directeur-stagiaire à temps plein, au 1^{er} janvier 2011, à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy ;

Vu le décret du 6 juin 1994 de la Communauté française fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- 70 membres prennent part au vote ;
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 20
- votes valables : 50
- majorité absolue : 26

Madame Dominique DUCHENNE obtient 49 suffrages
Monsieur Benoît FRANCK obtient 1 suffrage
Monsieur Michel NELISSEN obtient 0 suffrage
Madame Carmela TEDESCO obtient 0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie – ~~ne se rallie pas~~ à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- Mme Dominique DUCHENNE est désignée, sous réserve d'agrément par la Communauté française, en qualité de Directeur-stagiaire au niveau secondaire supérieur de plein exercice à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy, à dater du 1^{er} janvier 2012.

Article 2.- Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressée en la même qualité, dans un autre établissement provincial d'enseignement secondaire supérieur de plein exercice, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial, pour information et à la Communauté française, pour agrément.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK.

Document 11-12/101

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Considérant que l'emploi de directeur(trice) de l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing – orientations techniques est définitivement vacant au 1^{er} novembre 2009 ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit ;

Vu la résolution du 29 octobre 2009 désignant Monsieur Ernest BURTON en qualité de directeur stagiaire, avec effet au 1^{er} novembre 2009 ;

Attendu que :

- l'emploi est définitivement vacant
- Monsieur Ernest BURTON a répondu à l'appel à l'emploi définitivement vacant de directeur à l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing – orientations technique
- Monsieur Ernest BURTON a fonctionné deux années consécutives en qualité de directeur – stagiaire au sein de cet Institut
- Monsieur Ernest BURTON a obtenu deux grilles d'évaluation favorables

Vu le rapport de son Collège proposant la nomination à titre définitif au grade de directeur à l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing – orientations techniques ;

Vu le Règlement général organique des Services provinciaux ;

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le décret du 2 février 2007 fixant le statut des Directeurs ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, à la nomination à titre définitif de Monsieur Ernest BURTON en qualité de directeur, à temps plein, à l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing – orientations techniques.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- 70 membres prennent part au vote ;
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
 - nombre de bulletins blancs ou nuls : 19
 - votes valables : 51
 - majorité absolue : 26
 - votes favorables : 50
 - vote défavorable : 1

Attendu que le Conseil provincial se rallie – ~~ne se rallie pas~~ – à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er} : - Sous réserve d'approbation par la Communauté française, Monsieur Ernest BURTON est nommé à titre définitif en qualité de directeur, à temps plein, dans un emploi définitivement vacant, à l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing – orientations techniques, à dater du 1^{er} novembre 2011.

Article 2 : - La présente résolution sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial et à la Communauté française, pour disposition.

En séance à Liège, le 22 décembre 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD – PERICK.